



Cahiers des foyers 3

**"Changez la loi
sur les logements foyers
et le statut de leurs résidents"**

**Actes du colloque organisé
le 22 février 2013
à l'assemblée nationale
à l'invitation de M. Noël Mamère,
député de la Gironde**

Copaf

Collectif pour l'avenir des foyers

**Colloque du 22 février 2013
à l'Assemblée Nationale**

à l'invitation de M. Noël Mamère, député

**"Comment changer la loi
sur le statut des résidents
des logements-foyers
et des résidences sociales ?"**

Accueil de Patrick Farbiaz

assistant parlementaire de M. Noël Mamère

Je parle au nom de Noël Mamère qui n'est pas là. C'est un des problèmes du cumul des mandats. Quand on est député-maire, on est député les quatre jours de la semaine, puis maire le vendredi, samedi et dimanche. C'est pour cela que y compris dans le cadre des colloques qu'on fait ici, c'est souvent moi qui le représente.

Je souhaite la bienvenue aux participants de ce colloque au nom de Noël Mamère député-maire de Gironde qui est heureux de vous accueillir dans ce lieu qui est lieu de la république et votre lieu.

Je veux rappeler ici que ce n'est pas la première fois que les députés verts parrainent un tel colloque. Cela devrait nous interroger d'ailleurs sur le contenu même de la loi et son application. En novembre 1999, ça fait longtemps et on a tous vieilli un peu, nous avons tenu un colloque sur les foyers organisé déjà par le Copaf avec le soutien des députés Verts dans la salle Colbert. C'était une réunion historique. C'était la première fois que les résidents des foyers tenaient une conférence à l'Assemblée nationale. C'était la première fois après déjà des années, des années de lutte puisque ici il y a un certain nombre de gens qui se connaissent depuis le début des années soixante-dix pour avoir soutenu la première grande grève des foyers Sonacotra. C'est un long chemin. Nous avons préparé à l'époque les amendements à la loi SRU qui ont permis pour la première fois une petite avancée sur le statut de locataire des résidents au moins au niveau du principe. Et malheureusement ce n'est pas la première fois qu'on fait une loi où il y a des choses qui sont

bien et qui ne sont pas appliquées. Et dans ce cas-là, il n'y a pas eu de véritable application. C'est pour cela qu'en 2006 on a remis le couvert, il y a eu une deuxième réunion tenue ici à l'Assemblée nationale pour préparer la loi ENL et là le décret d'application a obligé les gestionnaires à instituer dans chaque établissement un conseil de concertation composé des représentants des gestionnaires et des représentants élus des résidents. Mais là encore l'application de la loi se heurte à la mauvaise volonté des bailleurs qui ont décidé depuis une quinzaine d'années de transformer les foyers en résidences sociales avec toutes les conséquences que cela veut dire sur les conditions réelles des résidents des foyers de travailleurs immigrés historiques. C'est ça le cadre de cette loi.

Aujourd'hui nous sommes à la veille d'une nouvelle loi sur le logement, la loi Duflot. J'espère que cette fois-ci les amendements qui seront élaborés grâce à la proposition de loi du Copaf seront réellement appliqués. Et je le pense parce que je pense qu'il y a une volonté de la ministre et du ministère. Je le pense aussi parce qu'il y a là une véritable mobilisation et vous êtes la preuve dans les foyers de travailleurs immigrés.

Pourquoi nous sommes à vos côtés en tant que députés écologistes ? Tout simplement parce que les résidents des foyers se battent pour l'égalité des droits. Il faut en finir avec les règlements intérieurs qui vous considèrent comme des mineurs, vous êtes des locataires qui ont les mêmes droits que les autres. Il faut en finir avec les conditions

de vie inacceptables parce que vous êtes venus pour travailler pour vos familles, pas pour être surexploités dans vos foyers. Il faut en finir avec le fait que vous êtes des sous-citoyens parce que vous avez le droit de payer les impôts, vous avez le droit de vous faire en permanence contrôler par la police, mais vous n'avez pas le droit de voter dans les élections des villes où pourtant vous êtes une composante indispensable et très importante. C'est pour ça d'ailleurs que la question du droit de vote est aussi importante dans notre pays.

Je voudrais faire quelques propositions.

Nous pensons qu'il faut préparer la prochaine loi sur le logement en mettant sur pied rapidement un comité de suivi de cette loi avec des élu/e/s où se trouvent les foyers pour veiller à la future application de cette loi, avec évidemment des militants du Copaf, des représentants des gestionnaires, mais il est très important d'arriver à mettre en place un tel comité de suivi.

Deuxièmement, il faut pour les prochaines élections municipales faire de la question des foyers une question politique et sociale en interpellant en liaison avec les organismes de locataires tous les candidats. Je pense que c'est très important parce qu'il faut arrêter de séparer la question des foyers de la question du logement en général. Il faut que les associations de locataires, je pense au DAL mais pas seulement, à toutes les associations de locataires, soient vraiment solidaires du Copaf et des comités de résidents dans cette affaire. L'élaboration de cette loi, la vote de cette loi et ensuite la période des élections municipales doivent être une occasion pour montrer que cette question est une question politique.

Troisièmement il faut interpellier le ministre du développement aussi, pour qu'un fond de soutien aux associations de l'immigration issues des foyers et qui travaillent avec leurs villages d'origine leur permettent, y compris avec le soutien financier des sociétés de gestion de foyers, de soutenir les projets proposés par les associations, de créer un congé solidaire qui permettrait aux migrants

de partir et de revenir dans un parcours sécurisé pour réaliser ses projets dans le pays d'origine. La prochaine loi sur la coopération et le développement, il faut aussi s'y associer le Copaf et les comités de résidents. L'agence française de développement doit être également interpellé. Je pense que tous les discours qu'on vient d'entendre sur l'aide au Mali, etc. fournit un exemple très concret. On veut aider le développement, il faudrait aider les migrants qui ont des projets dans leurs villages à les mener à bien.

Quatrièmement, la liberté dans les foyers est inséparable de la condition juridique qui est faite aux immigrés. Une des racines de la suroccupation est la clandestinité qui est imposée aux sans-papiers. Malgré un certain assouplissement des critères de régularisation, nous sommes très loin du compte comme l'a démontré la grève de la faim des sans-papiers à Lille. Il faut donc dépénaliser le statut de sans-papier, en finir avec les camps de rétention et relever la tutelle de l'immigration au seul Ministère de l'Intérieur. Celui-ci n'a rien à faire dans les foyers où votre seul interlocuteur devrait être le Ministère du Logement.

Et cinquièmement, il faut aussi, et je sais qu'il y a des propositions dans ce sens du point de vue de l'État, régler la question des chibanis, c'est-à-dire des retraités parce que ceux-ci habitent dans les foyers. J'ai commencé à militer dans les foyers avec un certain nombre de gens ici au début des années soixante-dix et aujourd'hui je connais encore des camarades qui sont toujours dans ces foyers et qui ont vécu toute leur vie dans ces foyers. Je pense que les conditions qui leur sont faites sont inacceptables. Là-dessus on peut avoir une réelle avancée. Il faut que ceux-ci aient les mêmes droits que les retraités français.

Pour finir, je voudrais dire que cette réunion a lieu pendant la 8ème semaine anticoloniale et antiraciste qui se tient du 14 février au 3 mars. Cette quinzaine de débats permet de lier la situation au pays avec celle vécue en France parce que des milliers de travailleurs immigrés sont obligés de s'expatrier. C'est en raison aussi de l'exploitation néo-coloniale

des pays d'origine qui après l'indépendance ont continué à être soumis aux lois de la France ou des autres pays colonisateurs, aux directives du Fonds Monétaire Internationale, de la Banque Mondiale et de l'OMC. La dette odieuse, les plans d'ajustement structurel ont contribué à affamer les paysans, à démanteler les Etats au profit des multinationales et finalement à faire venir les travailleurs immigrés ici et à les faire exploiter. Ce que nous appelons la Françafrique, ce n'est pas terminé. Je ne parlerai pas ici de la situation au Mali ou au Sahel, ce n'est pas le lieu ni le moment. Mais je me sens solidaire, là c'est Noël Mamère qui parle, de la population malienne qui est aujourd'hui victime des conséquences de l'intervention en Libye et les

choix faits par ses dirigeants, toujours soutenus par le gouvernement français.

Le soutien aux dictatures est inacceptable, le développement de la démocratie dans tous les pays de la région est une chose essentielle. C'est pourquoi je participerai, et j'appelle le maximum de gens à participer à la manifestation du 2 mars qui est appelé par beaucoup de collectifs de sans-papiers et d'associations dont le Copaf à Barbès à 15h.

Je vous souhaite un bon travail. Je suis sûr qu'on va faire de bons amendements sur la base du travail du Copaf et je suis sûr que les représentants du Ministère du Logement nous écouteront attentivement.

Merci.

Première partie :

Droits à la vie privée et aux espaces collectifs

Introduction au débat

Michael Hoare

Mesdames, Messieurs les élus et leurs assistant/e/s,
Messieurs les délégués des foyers,
Mesdames, Messieurs

D'abord bienvenue à ce quatrième colloque organisé par le Copaf sur le thème "comment changer la loi pour mettre fin aux injustices et à l'arbitraire dans les logements foyers". En 1999, 2006, 2010 et aujourd'hui nous n'avons eu de cesse de proposer des améliorations à la loi pour qu'elle reconnaisse un statut de

locataire aux résidents avec les droits afférents, le caractère de logement individuel et de logement collectif des foyers, aujourd'hui résidences sociales, et que les comités de résidents soient reconnus et investis des pouvoirs nécessaires pour défendre avec une efficacité au moins égale à celles des amicales et syndicats de locataires les intérêts de leurs résidents. Quatre colloques, suivis parfois, comme en 2000 ou 2007 de petites avancées timides par le législateur. On espère que cette fois-ci sera la bonne. Qu'enfin nous allons voir

profondément changer la juridiction discriminatoire qui empoisonne la vie des 120 000 hommes qui continuent de vivre dans ces structures parfois depuis quarante ans.

Rappelons l'histoire. Les premiers foyers sont construits à une époque où l'État français, suivi par la majorité de ses élus et une bonne partie de l'opinion publique, est lancé dans une guerre d'arrière garde contre la libération des peuples colonisés. Les immigrés de l'époque - la fin des années cinquante - étaient considérés ou bien comme des ploucs méditerranéens, quand il s'agissait de paysans portugais ou espagnols, ou bien comme des ennemis, pour les maghrébins et notamment les algériens.

Le foyer était une réponse aux problèmes posés par les bidonvilles - un logement qui, comme aime à le rappeler Pierre-Yves Rebérioux, était déjà hors normes à l'époque de sa construction - destiné à encaserner et à contrôler une population considérée comme provisoire. Un sous-logement pour des non-citoyens ne pouvait qu'être doté d'un sous-statut. On parlait de foyer-hôtel et les règles en cours étaient celles d'un hôtel meublé, paiement à la journée, contrôle par un gardien choisi pour sa capacité à mater, et pas de droits. La première période qui marque la construction des 700 foyers d'immigrés à travers la France, et qui dure jusqu'au milieu des années 70 reste marquée par cette logique.

Un petit mot juste ici en salutation, amicale malgré tout, à Pierre-Yves Rebérioux qui prend aujourd'hui, si nos informations sont exactes, sa retraite après une dizaine d'années passées à la tête de la Cilpi, organe chargé de piloter le plan de traitement des foyers. Nous, comme d'autres, avons toujours reconnu l'énergie et la détermination qu'il mettait dans son travail. Là où on n'était pas d'accord - et on reste en désaccord - était sur sa volonté - pour nous essentiellement idéologique et dogmatique - de casser ce qu'il appelait le "communautarisme soninké". Pour nous, la solidarité et l'esprit de famille qui règle les rapports chez les soninkés ou d'autres communautés d'immigrés africains ne sont en aucun cas un frein à leur intégration dans la

République française, à moins de considérer que cette intégration passe obligatoirement par l'individualisme exacerbé et l'anomie généralisée qui caractérise nos sociétés de consommation imbécile et de concurrence universelle. Mais nous aurons l'occasion de parler de cette question plus tard.

La deuxième période de la vie des foyers, de la grève des Sonacotra en 75 jusqu'à l'annonce de leur disparition programmée en 97 est une longue période d'abandon et de délabrement. Peu de nouvelles structures, pas d'investissement dans les gros travaux, un entretien limité et des réparations au plus bas prix. Nous avons quelques expériences pour donner le ton pour toute l'époque.

L'aventure du foyer Commanderie, abandonnée par le Bureau d'Aide Sociale de la Ville de Paris, pris en charge par l'ALPI, une association 1901 - comme l'AFRP - dirigée par un encadrement lié à l'extrême droite, qui ne paie pas les charges, qui empêche les redevances et qui pousse l'association à la faillite en partant avec la caisse. Le foyer est autogéré pendant plusieurs années jusqu'à ce que l'État pousse l'Adoma à prendre la gestion en charge et à piloter la réhabilitation.

Et enfin, nous voici au cœur du plan de traitement et de réhabilitation annoncée en 1997. Le foyer est appelé à disparaître. Il s'agit dorénavant de résidence sociale, avec des studios répondant aux normes, mixité de la population, conventionnement APL et allocation des logements par les financeurs et autorités politiques. Mais les discriminations persistent. Certes en 2000 la loi SRU reconnaît la chambre ou le studio comme un domicile principal. Mais le résident demeure contraint de signer un contrat et un règlement intérieur qui limite sévèrement ses droits de jouir de son domicile, et qui l'assigne à un sous-statut de mineur dépendant.

Certes en 2007 la loi ENL et son décret d'application reconnaissent que les résidents ont le droit d'élire des délégués, mais le cadre mis en place - un "conseil de concertation" est uniquement, comme son nom indique,

consultatif. C'est un lieu de passage d'informations largement inadéquat aux besoins d'une réelle négociation et d'échanges entre résidents et gestionnaires. Ce sera le sujet de la deuxième partie du colloque.

Notre thèse est que le logement foyer et la résidence sociale censée lui succéder reste marqué par le caractère "sous-logement" pour des "sous-citoyens" avec un "sous-statut" qu'il est temps de bannir. Il n'y a aucune raison que cela perdure.

Ce mardi 19 février 2013, parce que les résidents ont osé signer deux pétitions dénonçant la gérante de leur établissement et demandant son départ, un contrôle de police et d'huissier a été effectué par l'association ADEF dans sa résidence sociale de Carrières sous Poissy. Une porte de chambre a été fracturée parce que personne n'obéissait à l'injonction d'ouvrir. Et pour cause. La chambre était vide. D'autres personnes se sont trouvées sommées de déguerpir parce qu'ils n'étaient pas les résidents signataires du contrat de résidence. Des serrures ont été changées en l'absence des locataires.

Un tel mépris des résidents et des droits des locataires seraient inimaginable dans du logement social ou privé ordinaire et serait vite contestée devant la justice. Mais les résidents, ce ne sont que des immigrés n'est-ce pas, ils ont du mal à lire et à écrire, ils connaissent mal leurs droits.

Dans des foyers comme Montreuil La Noue ou Colombes Stalingrad, l'Adoma une société mixte où l'État est majoritaire, se permet de mener campagne pour expulser des résidents accusés d'héberger des membres de leurs familles dans leurs chambres. Dans des foyers où la chambre de 9m² se paie à plus de 400€ avec cuisines et sanitaires dans le couloir, on chasse des gens pour un crime qui serait considéré comme une pratique normale dans n'importe quelle autre forme de logement social.

La même Adoma se permet de fermer les uns après les autres les bars, salles de réunions, locaux collectifs qui font la vie de l'espace foyer sous prétexte que cela nuit à la

rentabilité du mètre carré. A La Noue, on estime qu'un espace de 20m² sans tables ni chaises suffit comme lieu de convivialité pour plus de 300 résidents. A Saint Ouen l'Aumône, on fait encore mieux. Aucune salle collective d'aucune sorte dans aucun des deux foyers de la ville. Pour se réunir et discuter ensemble, les résidents n'ont qu'à se retrouver dans le couloir.

Et pour montrer que nous ne faisons pas de favoritisme, citons Aftam Coallia qui fait le même type de contrôle de suroccupation en vue de chasser certains résidents au foyer Netter dans le 12^{ème} parce qu'elle a besoin de places à Paris, et même la petite association Le Richemont, filiale de la RIVP, qui menace ses résidents de Puteaux et d'Argonne du même traitement.

Le problème n'est pas, ou pas seulement, le comportement ou la culture d'entreprise des gestionnaires, qui varient en fonction des orientations de leurs directions et de l'époque. Le problème est ce que la loi leur permet.

Tout ceci doit cesser. Le temps du colonialisme est révolu. Il n'existe aucun besoin de sous-statuts tels que décrits dans les règlements intérieurs en cours dans les foyers ou les résidences sociales en France aujourd'hui. Or, si on écoute les arguments des gestionnaires, pour changer ce statut, le calcul des charges, composant important de la "redevance mensuelle", serait un problème. Ils sont calculés forfaitairement et les foyers bénéficiaires compenseraient les pertes générées par les foyers déficitaires. Il n'existe aucune raison, surtout dans les résidences sociales rénovées ou nouvelles, que les résidents ne paient pas leurs charges à la même enseigne que les locataires. Des compteurs existent. La consommation de l'eau, du gaz, de l'électricité, ça se calcule.

On ne voit pas ce qui empêcherait leur installation et leur utilisation dans les résidences.

De même, le fait que les foyers et les résidences comprennent des locaux destinés à la vie collective, ne donne aucun droit au gestionnaire sur la vie privée des personnes

qu'il loge. Et nous espérons qu'ils ne vont pas sortir leurs rodomontades sur le "logement accompagné". Certes il y a des structures, des Ehpad, des foyers de stabilisation qui nécessitent un personnel spécialisé pour accompagner des personnes en grande détresse ou qui ont perdu leur autonomie. Mais nous ne parlons pas de ça, pas plus des CADA ou autres centres d'hébergement d'urgence.

Les adultes majeurs qui habitent l'immense majorité des foyers et des résidences ne correspondent pas à ce profil. "L'accompagnement" dont se targue les gestionnaires, se limite essentiellement au changement de draps tous les quinze jours. Ce n'est ni la présence d'un gérant gardien ni le nettoyage des couloirs qui permet de justifier ce concept. Certes, dans certains foyers, le Conseil Général subventionne la présence à mi-temps d'un "médiateur social" pour fournir un peu d'aide et d'animation. Ce n'est ni le

gestionnaire ni le locataire qui paie de tels services et ce n'est pas à cause de cela que les droits de base d'un locataire doivent être niés.

Donc voilà notre première exigence vis-à-vis de Mme DufLOT : que soixante ans après la création des premiers foyers, la reconnaissance soit accordée aux résidents des foyers et des résidences sociales d'un droit de locataire plein et entier.

Nous estimons aussi que les locaux collectifs doivent être obligatoires dans les structures dont il est question ici, et qu'une co-gestion de la vie collective avec les délégués doit être imposée légalement.

La transformation de la loi dans ce sens : voilà l'ambition de ce colloque, voilà l'ambition de la proposition de loi que nous essayons de discuter avec le ministre du logement et son équipe, avec tous les élu/e/s qui veulent bien nous entendre, et dont vous avez tous un exemplaire entre les mains.

Message de Mireille Schurch

Sénatrice de l'Allier

Je vous prie d'excuser mon absence. Je ne peux être avec vous étant retenue en province. Je porte la plus grande attention à vos travaux car vous traitez d'un sujet souvent oublié aux situations humaines difficiles et qui méritent qu'on s'en préoccupe. C'est pourquoi je compte m'associer aux travaux de préparation de votre projet de proposition de loi. C'est aussi la raison pour laquelle je vais poser en mars une question au gouvernement concernant le paiement de la TVA sur l'équivalent loyer et les charges et sa répercussion sur les redevances des résidents. On peut en effet s'interroger sur la légitimité de cette mesure qui s'applique à des personnes ayant le plus souvent de très faibles ressources.

Présentation de la proposition de loi

Pascal Winter, avocat

Bonsoir tout le monde. Je pensais tout à l'heure quand Patrick Farbiaz disait que c'est une longue lutte, que nous sommes 37 ans, à un jour près, du premier meeting à la Mutualité du Comité de coordination des résidents de ce qui était à l'époque la Sonacotra. C'était le 21 février 1976, moment où beaucoup d'entre nous ici n'étaient pas encore nés, qu'il y a eu le premier meeting où les travailleurs immigrés ont "occupé", on peut aussi le dire, la Mutualité et ont pris la parole pour la première fois depuis la guerre d'Algérie en leur propre nom. Et effectivement à l'époque comme on disait, c'était encore des foyers prisons, on n'avait pas le droit de rentrer après 6h du soir. Donc malgré tout il y a un certain nombre de choses qui ont évolué même s'il y a certains constants qui n'ont pas bougé.

Alors sans revenir sur l'histoire et les motivations de fond, je veux présenter un certain nombre de choses sur le projet de loi qu'on compte soumettre aux parlementaires. Il y a deux parties, la première sur laquelle je vais intervenir maintenant sur la question vie privée, vie collective ; la seconde partie sera sur les représentations et le rapport aux gestionnaires, dont on dit du mal mais avec qui on est prêt à discuter dès lors qu'ils comprennent que ce qu'on propose n'est pas forcément dans leur intérêt, mais dans l'intérêt que les foyers soient des lieux plus agréables à vivre pour tout le monde. Vous savez, on le dit souvent, c'est un peu le même problème que dans les entreprises, il y a des gens qui pensent que quand il n'y a pas d'organisme de défense des gens, ça va beaucoup mieux, il y a ceux qui comprennent que quand il y a des droits importants aux salariés, ça permet peut-être l'entreprise de vivre un peu mieux.

Sur la question vie privée/ vie collective, vous avez tous le projet de loi donc je ne vais pas le relire. La logique générale des propositions est liée à un constat simple. Jusqu'à aujourd'hui on a une tendance que ce soit de la part de certains gestionnaires, de l'État ou des juges, de considérer que dans les foyers les résidents n'ont pas les mêmes statuts que les autres parce que vous avez des prestations collectives, inversement on va vous dire qu'on n'a pas le droit de contrôler les prestations collectives. Autrement dit, vous avez un double inconvénient, vous jouissez ni vraiment d'un logement privé, ni vraiment d'une prestation collective, vous n'avez pas les droits d'un locataire, mais vous n'avez pas non plus de contrôle sur les espaces collectifs.

Ce que nous voulons changer à travers le projet de loi, c'est de dire pourquoi c'est comme cela, et pourquoi ce n'est pas l'inverse. Pourquoi un résident ne pourrait pas avoir les mêmes droits qu'un locataire dès lors que les résidents ont vocation à vivre de manière permanente ou pendant une durée très longue dans les foyers. Donc il n'est pas normal aujourd'hui que le résident n'ait pas le droit à la vie privée comme l'a commencé à dire la loi de 2000, la loi SRU, mais elle s'est arrêtée à mi-chemin. C'est le premier aspect. Nous voulons réaffirmer dans la loi par un certain nombre d'articles que le droit à la vie privée dans les foyers doit être identique à celui de n'importe quel locataire dans n'importe quel immeuble. Et arrêtez d'assimiler les prestations des foyers à celles de type hôtelier. Il faudra qu'on arrête de nous dire ça. Les résidents ont un droit à la vie privée et à une vie stable dans les foyers.

Et en même temps, deuxième aspect, le foyer est un lieu de pratique collective et d'espace collectif et nous demandons que ceci soit inscrit dans la loi que le logement foyer comporte des lieux collectifs. Ce n'est pas un mini-HLM, un 9m² où on vit toute sa vie, mais c'est un lieu avec une vie collective et des pratiques collectives, et doit être inscrit dans la loi et ne pas dépendre du bon vouloir du gestionnaire ou de n'importe qui d'autre.

Nous ne voulons plus qu'on nous dise : c'est une question de rentabilité. Le foyer existe parce qu'il y a des espaces collectifs. Et je dirais de ce point de vue que nous pensons que ce que nous proposons pour les foyers pourraient être une avancée pour d'autres modes de vie. Certains disent aujourd'hui que même dans les HLMs, s'il y avait des locaux, des espaces et des pratiques collectifs, peut-être les choses se passeraient un peu mieux. Dans les foyers, ça se passe pour des raisons vitales avec des pratiques collectives. Il est normal, et nécessaire à notre avis, que cela aussi soit dans la loi. Je ne veux pas faire un procès d'intentions aux gestionnaires, ce sont des partenaires, des adversaires et des partenaires. Mais ce qui est important y compris pour chacun, c'est que les choses soient inscrites dans la loi. Ce qu'on propose c'est dire dire, un, une réaffirmation du caractère privé et stable du logement ce que couvre les trois premiers articles de notre proposition. D'abord une réaffirmation que les articles essentiels de la loi de 1989 qui régit le droit lié aux logements et aux baux d'habitation soient applicables aux foyers. Cela concerne particulièrement, par exemple, le droit à un logement décent. Quand on attaque sur le fait que les foyers sont très mal entretenus, on nous oppose au tribunal que le droit au logement décent n'est pas applicable au foyer. C'est aussi le droit à un certain

nombre de protections. Quand le locataire d'un HLM ne peut plus payer son loyer, il a des mesures de protection relative, je ne dis pas qu'il n'est pas expulsé, mais il a au moins des mesures de protection et d'accompagnement que vous n'avez pas dans les foyers, y compris sur le formalisme. Ça, ce sont les éléments protecteurs de la loi de 1989.

Et par ailleurs dire dans la loi que s'il y a règlement intérieur parce qu'effectivement vie collective impose règlement intérieur, mais dire que le règlement intérieur ne doit réduire les libertés que quand c'est prévu par la loi et pas au bon vouloir de tel ou tel gestionnaire ou gérant.

Et troisièmement nous demandons, c'est le premier article, que la loi stipule expressément que dans un logement foyer il y a des espaces collectifs. Nous proposons que la loi précise qu'au minimum dans tous les foyers il y a trois lieux, un lieu pour le comité de résidents sur lequel on reviendra tout à l'heure, une salle polyvalente et une cuisine collective ou semi-collective. C'est un minimum, évidemment on ne va pas tout détailler dans la loi. Plus le foyer est important, plus le nombre d'espaces collectifs devrait être important. L'idée c'est qu'au moins la loi reconnaisse que le foyer est un lieu où il y a des espaces collectifs et qu'on ne vient pas nous dire aujourd'hui, c'est trop cher, il n'y a pas de place etc. etc.

Donc pour résumer, renforcement des droits à la vie privée, un parallélisme avec les droits dans les HLM, et d'autre part l'existence de lieux collectifs et qui ne peuvent pas être en dessous d'un certain minimum même si le foyer est petit. On reviendra sur la deuxième partie sur la mode de gestion avec le gestionnaire et le rapport avec le gestionnaire du foyer.

Les droits des résidents au regard des droits européens et constitutionnels

Hélène Lipietz, sénatrice de Seine-et-Marne

Bonjour, je suis sénatrice EELV pour la Seine-et-Marne. Il se trouve que dans une vie antérieure j'étais auteur d'un "droit du logement social" il y a quelques années. Quand j'ai relu hier le peu que j'ai écrit sur les foyers-logements, ça prouve qu'à l'époque il y avait très très peu de législation. C'était en 1990. Après je suis devenue avocate spécialiste en droit des étrangers, et je suis intervenue à quelques reprises devant le TGI de Melun pour défendre certains résidents de foyers-logements. Aujourd'hui je suis sénatrice de Seine-et-Marne, membre de la Commission des Lois. C'est la commission qui au Sénat s'occupe de tout ce dont les autres commissions ne s'occupent pas. Donc si jamais il y a ce projet de loi ou cette proposition de loi qui sera déposé au Sénat, ce ne sera pas moi qui aurait la vision générale parce que ce serait Aline Archambaud qui est membre de la Commission Sociale au Sénat. Mais je suis toutefois très intéressée de très près par tout ce qui concerne l'immigration puisque je suis rapportrice pour avis du budget de l'immigration, c'est-à-dire que je donne l'avis de la Commission des Lois sur le

budget de l'immigration. Je suis amenée à examiner le budget de la France par rapport à l'immigration et je n'ai rien vu concernant le logement. C'est vrai que cette année c'était mon premier budget et je n'ai pas creusé cet élément mais comme je vais encore être rapportrice pour le budget 2014, ça sera un des éléments que je pourrai creuser, le budget concernant les foyers-logements des travailleurs.

Sur la nécessité d'interpeller le ministre chargé du développement et de la coopération, Pascal Canfin, cela a été fait hier par une question du groupe EELV au Sénat qui par l'intermédiaire de Kalliopi Ango Ela, sénatrice des français de l'étranger, il y a eu tout un après-midi sur la notion du développement. Évidemment chez les Verts, on a centré sur le co-développement et je vous invite à regarder ce qui a été dit sur le site du Sénat ou du Public Sénat. Je n'ai hélas participé qu'au début de la question et pas à la fin. Pourquoi ? Parce que j'ai essayé de travailler un peu, et de réfléchir à la question qui m'a été posée, à savoir en quoi les normes supérieures auxquelles toute la législation

française doit s'appuyer sont-elles applicables à la vie privée et familiale des locataires ou des résidents de logements-foyers. Ce qui m'intéresse aujourd'hui ce n'est pas la loi telle qu'elle est ou telle qu'elle devrait être, mais quels sont les principes supérieurs qui devraient interpeller nous les législateurs pour faire que vous, résidents des logements-foyers ayez les mêmes droits et ayez surtout tous vos droits. Parce que le problème, en théorie vous avez les mêmes droits que les autres, en pratique vous savez très bien que vous n'avez pas tous les mêmes droits que les autres. J'essaie de tenir dans le temps qui m'a été alloué.

Alors ce qui me paraît fondamental c'est de repartir de la notion de vie privée. La vie privée telle qu'elle a été définie dans ce qui s'impose à la législation, au droit français, telle que définie par l'Article 8 de la Convention Européenne des Droits de l'Homme, que vous connaissez bien sûr par cœur mais que je vous rappelle :

toute personne, et le droit français et européen est clair, "toute personne" est toute personne résident sur le territoire d'un pays qui a signé la Convention Européenne des Droits de l'Homme que la personne soit résident européen ou ne le soit pas - peu importe. A partir du moment qu'elle réside dans un état ayant signé la Convention, la Convention s'applique à son cas. Donc, toute personne a droit au respect de sa vie privée et familiale, de son domicile et de sa correspondance. Et là on a déjà deux éléments fondamentaux pour ce qui nous occupe aujourd'hui. Au regard du droit européen, des droits de l'homme tels qu'ils sont conçus aujourd'hui en France, vous avez le droit au respect de votre vie privée, de votre vie familiale et de votre domicile.

Alors ce droit à la vie privée et familiale, c'est le droit d'établir et d'entretenir des relations avec d'autres êtres humains. Et notamment on peut rappeler ce qui était dit tout à l'heure, le fait d'entretenir des relations avec d'autres colocataires, co-résidents n'est pas aussi protégé par cet article 8 de la Convention Européenne des Droits de l'Homme.

Il y a toutefois une restriction. ce droit n'est pas absolu. Vous savez qu'un droit a toujours un pendant, un devoir, des restrictions, c'est le fait que son droit personnel ne doit jamais empiéter sur le droit de l'autre. Nous vivons en société donc nous devons avoir des bornes à nos droits propres. Donc, notamment le droit à la vie privée et familiale, le Conseil constitutionnel le rappelle, c'est toujours au regard des impératifs de santé, ou de protection d'autrui, sans jamais porter atteinte à la dignité des autres. C'est un principe de valeur constitutionnelle.

Vous voyez je ne suis plus dans le droit européen, je suis descendu dans notre propre constitution. Dans la constitution française, on rappelle que le droit à la vie privée est quelque chose de fondamental dans les limites que cela ne doit pas porter atteinte à la vie privée, à la santé, à la protection d'autrui et toutes les restrictions doivent être limitées dans le sens où cela ne doit porter atteinte à la dignité de la personne. La notion de dignité est ce à quoi il va bien falloir motiver parce que c'est la dignité qu'on vous refuse au sein des foyers qui doit être mis en avant pour exiger la modernisation et la mise aux normes des lois qui régissent les foyers résidences.

Il y a bien entendu un principe de proportionnalité. On peut restreindre le droit à la vie privée au domicile, cette restriction au regard des impératifs de protection d'autrui etc., mais toujours avec un problème de proportionnalité. Et là aussi c'est le conseil constitutionnel qui le dit. Les restrictions au droit à la vie privée et familiale, au droit à la jouissance du domicile, sont des mesures adaptées. C'est-à-dire toute restriction doit être adaptée, nécessaire et proportionnée. Adaptée au but pour lequel le législateur prend ces restrictions, nécessaire à l'intérêt général et à l'intérêt d'autrui, et proportionnée, il ne faut pas que ça aille trop loin. Ça, c'est le conseil constitutionnel qui le dit.

Du coup le conseil constitutionnel est logique, il dit interdiction de toute mesure générale et absolue. On ne peut pas dans

l'absolu vous interdire dans le cadre d'un règlement intérieur, voire même à mon avis d'une loi, de recevoir par exemple pour les vacances des membres de votre famille. Ainsi on ne peut pas dans un règlement intérieur vous refuser le droit à vos propres moyens de fermeture de vos logements. Et donc parce qu'il n'y a pas de raison d'établir une mesure générale et absolue, vous devez avoir le droit de choisir votre propre clef. On ne doit pas non plus vous refuser des vacances prolongées. Parce que toutes ces petites mesures discriminatoires ne sont pas nécessaires à la défense d'intérêts supérieurs.

Souvent on vous dit : "oui, mais on a institué ça parce que vous savez que dans le Ceseda, le code de l'entrée et le séjour des étrangers, ou dans le Code de l'action sociale et des familles, il y a des droits qui sont subordonnés à la régularité de la présence sur le territoire français. Mais qu'est-ce que ça peut faire ? Là en tant que résident dans un foyer, ce n'est pas en tant qu'étranger que vous résidez. Ce n'est pas en tant que bénéficiaire de l'allocation logement que vous résidez, mais en tant que titulaire d'un contrat dont il va falloir sans doute préciser le nom et le contenu. C'est ce qu'on appelle en droit français le principe de l'indépendance des législations. C'est un principe auquel, je peux vous assurer, la Commission des Lois au Sénat, est particulièrement attentif. Ce principe veut dire qu'on ne peut pas vous imposer des restrictions dans votre capacité d'être locataire ou résident au regard d'une législation qui n'est pas directement en application de votre statut de résident. C'est un principe général du droit français que l'on apprend en première année de droit. Mais c'est très difficile à faire comprendre à certaines personnes, je l'ai essayé pendant toute ma vie antérieure à le faire comprendre sans toujours réussir.

Plus encore, ce n'est pas parce qu'il est écrit dans l'article L-633-1 du Code de la Construction et de l'Habitation que "le foyers-logement accueille notamment des personnes âgées, des handicapés, des jeunes travailleurs, des étudiants, des travailleurs migrants ou des

personnes défavorisées" que vous êtes des mineurs - quelqu'un a employé le nom tout à l'heure - que vous êtes sous tutelle. Vous êtes des adultes. D'ailleurs on n'hésite pas à vous le rappeler lorsqu'il s'agit de vous raccompagner hors de France. Vous êtes des adultes lorsqu'il s'agit de vous dire que vous avez violé tel ou tel article du Code Pénal. Combien même vous seriez sous une tutelle prononcée par un juge français, et je pense notamment aux plus âgés d'entre vous qui peuvent être dans un foyer de travailleurs depuis longtemps et qui peuvent être mis sous tutelle, et bien même si vous aviez besoin d'une tutelle, l'article 459 du Code Civil vous dirait que "le tuteur ne peut pas prendre des mesures qui porteraient atteinte à l'intimité de votre vie privée". Vous voyez, même sous tutelle, la forme la plus protectrice en droit français, la plus dépossédante pour la personne adulte de ses droits sociaux, de ses droits civils, même une mesure de tutelle ne permet pas au tuteur de déposséder la personne sous tutelle de son intimité, de sa vie privée. Alors comment vous qui avez tous vos droits peut-on à travers un règlement intérieur vous priver de l'intimité de votre vie privée, de votre dignité humaine ?

De plus, la partie privative des lieux loués est à l'usage des résidences permanentes et donc de domicile, parce que le domicile c'est la résidence permanente où on vit de façon habituelle et déclarée. Et Dieu sait si on reproche parfois à certains de ne pas avoir une résidence déclarée dans le logement dont il s'agit, mais vous, en général, vous avez une résidence déclarée. Bref, C'est votre principal établissement, là où on peut vous localiser, géo-localiser presque, sur le territoire. Cette violation de domicile protégé, du domicile qui fait partie de sa dignité, de sa vie privée, est protégée par le Code Pénal dès l'origine du Code Pénal moderne, c'est-à-dire du Code Napoléonien, contre toute ingérence des agents publics. Et on peut penser des agents chargés d'une service public. Or les gestionnaires des foyers-logements sont des gestionnaires chargés d'une mission de service public, et on peut se demander si vous attaquez au pénal - je n'ai pas eu le temps de

faire des recherches - mais si vous attaquez les gestionnaires qui entrent chez vous sans demander votre autorisation, je me demande s'il n'y a pas violation de domicile de la part d'une personne chargée d'un service public. Mais les particuliers aussi doivent respecter la vie privée et familiale et le domicile.

Remarquez que les personnes âgées qui elles aussi vivent en foyer-logement, qui - elles - sont sous tutelle souvent contrairement à vous, ont fait une demande auprès de la Commission des Clauses Abusives. J'ai été étonnée. Je me suis rendu compte que la Commission des Clauses Abusives ne s'était pas intéressée à vos règlements intérieurs. La Commission des Clauses Abusives a considéré que les personnes âgées qui vivent en foyer-logement sont des consommateurs. Je ne vois pas qu'ils ne vous considéreraient pas comme des consommateurs.

Et que nombre de clauses sont abusives, ces clauses étant quasiment les mêmes que celles que vous avez. Donc je vous incite à saisir la Commission des Clauses Abusives puisque apparemment cela n'a pas été encore fait.

Enfin je vous rappelle que le domicile est aussi protégé par l'article 9 Code civil au titre du respect de la vie privée. Ainsi il y a violation de la vie privée par un bailleur qui fait visiter sans l'accord du locataire le logement, la présentation interne des locaux qui constitue le cadre de son habitat a été violée lorsqu'il y a des photos prises d'un logement pour montrer que la personne n'habite pas de façon correcte le logement. Je ne vois pas pourquoi si vous avez votre

gestionnaire de foyer-logement qui vient voir si vous habitez de façon correcte le logement que lui aussi ne porterait pas atteinte à l'Article 9 du Code Civil avec 15000€ dans cette affaire de dommages et intérêts pour la personne qui a vu ainsi son logement visité pour vérifier si c'était bien.

Mieux encore, il a été considéré comme contraire à l'article 9 du Code Civil le fait pour un bailleur d'aller regarder dans un autre immeuble si par hasard la personne n'habitait pas sur deux immeubles. Là aussi, dommages et intérêts à la clef.

Donc, pour en finir, combien même nous les législateurs, nous ne saisissons pas de ce projet de loi qui me paraît vraiment très intéressant pour en discuter, je pense que vous avez énormément de choses à faire. Et ce n'est pas parce que vous êtes des étrangers, ce n'est pas parce que vous êtes des hôtes dans notre pays, que vous ne devez pas vous saisir de vos droits, en saisissant la Commission des clauses abusives, en utilisant éventuellement au préalable une question préalable de constitutionnalité quant aux articles du CCH qui vous seraient opposés, parce qu'on peut bien se demander si le CCH est bien conforme à la Constitution, et enfin, bien entendu, ne pas hésitez à saisir la CEDH. Mais j'espère que la simple saisine des parlementaires français tant de l'Assemblée nationale que du Sénat, permettra de faire enfin la grande loi digne à laquelle vous avez le droit, parce que vous avez bâti nos maisons, à nous maintenant de bâtir vos logements.

Mylène Stambouli

avocate et conseillère municipale Paris 13ème

Je veux adresser quelques réflexions sur ce plan de réhabilitation, parce qu'on nous dit qu'on va réhabiliter plus vite encore un certain nombre de foyers, les transformer en résidences sociales. Oui, mais on sait que pour ça on veut combattre la suroccupation, qu'on veut expulser un certain nombre de résidents. Dans le 13ème arrondissement, on a eu des témoignages de personnes expulsées, assignées devant le tribunal pour suroccupation. Que ce soit pour impayés de loyer ou pour suroccupation, on voit se multiplier les procédures dans les foyers pour expulser. Et lorsqu'on a eu cette réunion dans les foyers du 13ème avec les témoignages des résidents sur des personnes qui rentrent à 6h du matin dans la chambre, compter le nombre de personnes qui dorment etc., on a compris qu'il y avait la volonté que les résidents ne soient plus titulaires de leur contrat, et qu'on

multiplie les expulsions y compris par la force publique. Moi, j'interpelle notamment les gestionnaires sur leur politique.

Sur le plan de réhabilitation, bien sûr on est favorable à ce que les bâtiments soient améliorés, à ce que le confort des résidents soit amélioré, mais pas au détriment ni des lieux collectifs, ni de la possibilité d'avoir un lieu, un domicile où on puisse bouger les meubles. Ça paraît peu de choses, mais quand on vous dit qu'un lit est scellé, et vous ne pouvez pas faire dormir quelqu'un dans la chambre, que vous ne pouvez pas bouger les quelques meubles dans votre chambre parce qu'on veut vous empêcher d'héberger quelqu'un, c'est franchement une atteinte à dignité des personnes de ne pas pouvoir même aménager leur chambre telle qu'ils le souhaitent. Voilà mon interpellation aujourd'hui.

Témoignages de délégués

Mamadou Baradji

Vice-Président Coordination des délégués des foyers Aftam-Coallia

Je me présente, Baradji Mamadou, délégué de la Coordination Coallia. Je crois que ces témoignages que vous venez d'entendre donne la chair de poule. Comme nous ne sommes pas des politiques, ni des députés ni des sénateurs, on va directement aux réalités du terrain. On remercie le Copaf qui est dans le combat tous les jours et depuis des dizaines d'années. Et je pense qu'on est encore aujourd'hui on est là, et toujours, pour attirer votre aimable attention sur les conditions de vie que nous vivons dans les foyers. Depuis des dizaines d'années des foyers taudis sont en train d'être réhabilités pour devenir des résidences sociales. Dans ces résidences sociales, il y a beaucoup de difficultés. Quand on prend les chambres qui font de 15 à 18m², dans cet espace vous avez la douche, les toilettes, le kitchenette, le lit, la table à manger, tous vos bagages, je pense que ça fait un peu riquiqui.

En plus, nous qui sommes dans ces foyers-là, nous venons des zones rurales. Nous sommes des paysans qui sommes ici pour des raisons que tout le monde sait. Les salles collectives, les salles polyvalentes sont vraiment d'une importance capitale pour nous. C'est dans ces salles-là, nous nous réunissons très souvent pour faire des collectes de fonds, qui sont destinés à la fois à construire des écoles, construire des centres de santé communautaires, et aussi des inductions d'eau potable vers les villages. Depuis l'arrivée de ces résidences sociales, on voit que ces salles sont systématiquement supprimées ou réduites de moitié. Cela pose énormément de problèmes. Supprimer ces salles ou les diviser par deux ou trois met un frein direct à ces projets de développement. Vous savez que nous sommes les premiers bailleurs dans ces zones-là.

On peut parler aussi de nos cuisines collectives. Elles sont importantes compte tenu de nos maigres salaires et qui permettent de manger en communauté. Il ne faut pas confondre communauté et communautarisme, c'est ça l'amalgame qui est souvent fait. Cela permet de manger en petit groupe. Pour les camarades qui reviennent tard, ça permet de manger au moindre coût. Les salaires sont ce qu'ils sont, on se débrouille avec les moyens du bord. Nous voyons les cuisines collectives supprimées de façon systématique.

A défaut de cuisines collectives, on a même demandé des cuisines de "tuusés" qui permet à des gens de préparer le repas et manger en petit groupe. Cela permet aussi de garder la cohésion et aussi d'aider les personnes âgées qui n'ont pas les moyens de cuisiner chez eux. Tout ça ce sont des choses que nous voyons disparaître et qui nous font peur dans la réhabilitation des foyers en résidences sociales.

Ce n'est pas à défaut de demander ou de se battre. Il y a des règlements qui passent, qui va les appliquer, qui va les surveiller ? Entre les bailleurs et nous, c'est le combat de tous les jours. Je pense qu'aujourd'hui, on essaie de voir plus clair. Tout ce qu'on a entendu aujourd'hui ça nous rassure. Si on va dans le sens proposé par le Copaf, les choses seront sur la bonne voie.

Quand on prend les foyers aussi, on vous met entre quatre murs, on vous supprime les espaces collectifs. Ne serait-ce qu'un cafétéria cela permet de sortir de la chambre, prendre l'air dans un espace autour d'un café. Tout ça on voit systématiquement supprimé parce qu'il manque de la place. Ils considèrent qu'avec un cafétéria on peut faire deux ou trois chambres.

C'est vraiment l'appât du bénéfice ou du gain. Ce sont des choses qui nous font peur aujourd'hui.

On est là aussi pour vous convaincre, pour vous expliquer nos conditions de vie, pour que vous veniez en aide à ces personnes qui ne savent pas grand-chose à la loi, qui ne savent pas en général ni lire ni écrire. On compte beaucoup sur la bienveillance et la bonne compréhension de la salle.

Je pense aussi que nos salles de prière sont importantes. Elles permettent aux personnes âgées d'aller méditer. C'est difficile de faire ailleurs et c'est normal dans une vie collective. En plus, on a les prix du loyer qui sont insupportables. Quand on voit un nouveau foyer aujourd'hui, le loyer est pas loin de 400€. Quand on compare nos salaires à ces

loyers-là, personne n'est capable de vivre avec ces loyers-là. De ce côté-là, il y a beaucoup de choses à faire.

Nous demandons ces espaces collectifs et on voit, comme Madame a dit, qu'on nous considère comme des gamins. C'est insupportable et irritant. Avec une dose de volonté et de confiance, on est parfaitement capable de faire une co-gestion de ces salles-là.

Quand on nous enlève un foyer-taudis généralement issu d'une usine ou d'un entrepôt, et on nous met dans une résidence sociale sans accompagnement, on nous sort une armada de lois, tous les jours des règlements intérieurs qui tombent par année, nous on est perdu. Même eux ne savent même pas de quoi ils parlent. Voilà la triste réalité de ce qui se passe dans les foyers.

Youssouf Bakary Cissoko

Délégué du foyer autogéré du 5 rue du Centenaire à Montreuil

Je suis d'accord qu'il faut changer la loi sur les foyers. Je vais parler de notre expérience rue du Centenaire à Montreuil. Depuis 1996 nous sommes 140 personnes et nous faisons de l'autogestion. Nous payons 4825€ par mois au propriétaire tous les trimestres. Il faut compter 2300€ d'électricité et 900€ de gaz puis 2800€ d'eau par mois. Le propriétaire n'intervient pas sur les travaux de notre bâtiment, donc c'est nous qui assumons tout sauf le toit. On dépense en moyenne 1000€ par mois pour les travaux et l'entretien. Donc chaque résident paie aujourd'hui 92€ par lit.

Et nos comptes sont en équilibre.

Cela pose question par rapport aux prix pratiqués dans les autres foyers. Même au foyer Bara où les conditions ne sont pas beaucoup meilleures que chez nous, les résidents paient 188€ par lit dans des chambres de six ou de huit lits. C'est vrai qu'eux, ils paient les salaires de tous les agents techniques et grands directeurs qui sont assis sur leurs dos, ce que nous ne payons pas.

Nos résidents viennent de quatre cantons, trois au Mali et un en Mauritanie. Chaque

canton nommé un responsable qui est chargé de collecter le loyer. Tous les 15 du mois, ou le samedi le plus proche, on se réunit pour voir qui n'a pas payé et pourquoi. Si quelqu'un n'a pas payé, on lui demande pourquoi, et on lui donne un délai. Si quelqu'un travaille au moins deux semaines sur quatre, c'est obligé qu'il va payer.

Jusqu'à aujourd'hui, nous n'avons jamais expulsé quelqu'un. On a fait des menaces seulement. Et il n'y a pas de dettes.

En ce qui concerne notre nouveau foyer, nous serons co-gestionnaires avec l'association Pour Loger. Le propriétaire sera l'OPHM de la Ville de Montreuil.

Nous avons nommé une vingtaine de délégués et toutes les deux semaines nous avons une réunion avec Pour Loger pour élaborer le foyer et pour préparer sa gestion. Nous avons aussi des réunions de temps en temps avec l'OPHM, la mairie et l'architecte sur la conception et l'équipement du foyer. Et à trois reprises, nous avons eu des réunions de concertation avec nos futurs voisins.

Nous avons tenu à garder des espaces collectifs importants dans le nouveau foyer : une salle polyvalente de 100m². Un bureau pour l'association des résidents et un pour POUR LOGER, un espace cuisine et réfectoire de 300m². Une bagagerie au sous-sol.

Une buanderie pour laver et sécher le linge plus des espaces à l'extérieur pour se reposer l'été.

Dans les espaces privés, nous avons voulu une variété de possibilités. Nous avons voulu une diversité de l'offre qui correspond à la diversité des demandes : des appartements de deux ou de trois pièces qui seront partagés entre autant de résidents ; des studios autonomes ; et une dizaine d'unités de vie

avec cuisines et sanitaires partagés. Aucune chambre n'est en dessous de 12m², et il n'y a pas de cuisine ou de douche dedans. Trois cuisines de tuusés sont installées au milieu des trois premiers étages.

Tout ça c'est le résultat de discussions intenses qui ont commencé avec le diagnostic de notre foyer Centenaire en septembre 2008 et qui continuent jusqu'à aujourd'hui.

Du point de vue de la loi, qu'est-ce que ça veut dire ?

D'abord que les résidents sont capables. Capables de gérer, de concevoir et de participer à tous les aspects de la gestion. Ils sont capables à condition qu'ils soient respectés et qu'ils soient entendus. Heureusement pour nous, nous habitons dans un lieu où ceci a été possible.

Ensuite, nous sommes capables à condition que notre expérience et notre cohérence familiale soient respectées et non pas écrasées. C'est ça qui nous a permis de parler pour tout le monde. C'est la solidarité et la cohérence de la communauté qui fait que notre contribution positive soit possible.

Ensuite nous pensons que les espaces collectifs doivent être obligatoires dans tous les foyers et pour tous les gestionnaires. Le foyer n'est pas seulement un lieu pour dormir. C'est un lieu pour vivre et nous avons beaucoup de choses, beaucoup d'activités dans la vie. Le foyer doit aussi permettre leur existence et leur épanouissement.

Enfin le domicile privé doit être conçu pour la personne qui va l'habiter. Ce n'est pas la peine de mettre tout le monde dans une boîte à sardines et espérer qu'il va y rester.

S'il y a une loi sur les foyers à faire, cela doit être fait pour respecter ces grands principes.

Je remercie tout le monde.

Gilles Desrumaux

Délégué général UNAF0

Je représente les méchants gestionnaires qui ont été dénoncés tout au début de ce colloque, donc je vais essayer d'apporter un peu de réflexion portée par les gestionnaires sur les questions qui sont abordées. Je veux juste insister dans un premier temps sur notre attachement au dialogue avec le Copaf que nous avons depuis un certain nombre d'années, ce n'est pas la première fois que j'assiste à un colloque du Copaf. Ces colloques, ces dialogues enrichissent aussi la réflexion des gestionnaires. De la même manière, nous avons invité lors de nos rencontres des représentants des résidents, et pas plus tard que novembre dernier il y avait des représentants des résidents qui participaient à une rencontre nationale sur un atelier consacré justement à la participation des usagers.

Deuxième élément que je voudrais dire c'est que nous sommes autant que vous attachés au droit des résidents. Et je voudrais mentionner ici que si aujourd'hui les étrangers non-communautaires ont droit au minimum vieillesse, c'est grâce à l'action d'un organisme adhérent de l'Unaf0 qui pendant quinze ans a porté cette question-là auprès des tribunaux. J'en étais directeur à ce moment-là. Cela veut dire 400 tasses(?), 40 Cours d'appel, 16 Cours de cassation. Alors je n'ai jamais dépassé le niveau de la première année de droit, je m'en excuse, mais nous avons obtenu ce bénéfice

du minimum vieillesse pour les étrangers non communautaires en 98 suite à une action portée par un gestionnaire. Donc je pense qu'il faut faire attention à cet espèce de dichotomie entre les méchants gestionnaires et les bons résidents. Ce sont les gestionnaires qui ont porté cette question des migrants âgés et qui continuent de la porter dans l'Unaf0, dont je suis le délégué général. Je ne parle pas comme ancien combattant, nous avons édité en 2012 un guide du retraité étranger dans lequel on reprend l'ensemble des droits des étrangers pour permettre justement leur meilleure application. Donc on n'a pas de méchants gestionnaires opposés aux droits des résidents.

On a des gestionnaires qui essaient de faire que ces droits, notamment, à vivre dignement dans notre pays soient effectifs.

Les gestionnaires sont aussi aux côtés des résidents quand ils dénoncent les contrôles dans les foyers qui sont faits. Aujourd'hui l'Unaf0 à plusieurs reprises a interpellé le Ministère de l'Intérieur pour dénoncer des contrôles faits dans les foyers, je pense en Alsace de l'Aléos. Je pense aux foyers de Coallia puisque effectivement il y a eu des contrôles de la résidence effective en France pour supprimer des prestations qui nous semblaient attentatoires aux droits fondamentaux des personnes.

Donc je pense qu'il faut faire attention à cet espèce de propos qui oppose les uns et les

autres. Je tiens à la disposition du Copaf le "Guide du retraité étranger" s'il souhaite le diffuser. On l'a diffusé à pratiquement 3000 exemplaires aujourd'hui en France. Si le Copaf en veut, je le tiens à sa disposition, et je pense qu'il faut faire attention à opposer les uns et les autres, parce que nous avons à se dire que nous avons peut-être des combats communs à porter sur ces deux éléments - le droit des étrangers âgés à avoir la plénitude de leurs droits d'une part, et d'autre part sur la question des contrôles.

Troisièmement, nous sommes aussi attachés comme vous aux droits des résidents dans les logements foyers. Je crois qu'il y a eu de ce point de vue-là progression. J'ai commencé à m'intéresser aux logements-foyers dans les années 70. Effectivement dans ces années-là, ce n'était pas des logements-foyers, c'était des foyers-hôtels. Il y a une différence majeure. La loi SRU en 2000 a modifié le paysage de manière fondamentale en accordant pour la première fois un droit des foyers, un droit effectivement spécifique. On peut discuter d'un droit spécifique pour ces établissements. Pourquoi un droit spécifique ? Mais avec un certain nombre d'éléments sur la nécessité d'un contrat écrit, un certain nombre de conditions de résolution du contrat de résident. Je rappelle qu'avant les procédures contentieuses étaient au Tribunal de Grande Instance. Aujourd'hui on est au Tribunal d'Instance, c'est-à-dire celui qui juge les droits du locataire. Donc ça c'est une avancée majeure à laquelle nous étions attachée.

Pourquoi une spécificité du droit ? Pour cinq raisons essentielles. D'une part, parce que le logement-foyer c'est un établissement. On n'est pas dans un système HLM où il y a des immeubles. A chaque fois, il y a un établissement avec des spécificités.

Deuxième élément qui justifie ce droit spécifique, c'est le fait que le logement-foyer est destiné à un logement collectif. D'ailleurs je pense que c'est une des revendications du

Copaf de dire, effectivement, il y a une dimension d'espaces collectifs et donc il faut que cette dimension de logement collectif soit affirmé.

Troisième élément qui justifie une réglementation particulière, c'est que c'est une structure de bâti particulier. Effectivement, il y a un bâti avec des parties communes, des parties privatives et il faut pouvoir l'organiser et effectivement avoir pour cela un type de règlement intérieur un peu particulier par rapport au logement de droit commun et locatif.

Quatrièmement il y a la fourniture de prestations spécifiques. J'insiste sur ce point, parce que vouloir absolument assimiler le logement-foyer au logement de droit commun, qu'est-ce qu'on met en cause. On met en cause d'abord l'APL foyer. Or l'APL foyer est calculée sur quoi ? Sur l'intégralité de la redevance. C'est à dire l'ensemble de ce qui vous êtes facturé. Alors que si vous étiez en logement ordinaire, on calculerait sur un équivalent loyer et un équivalent charges. Et on sait que l'équivalent charges est à peu près à un tiers des charges réelles. Et donc vous êtes solvabilisé lorsque vous êtes locataire pas sur l'ensemble des charges que vous payez, mais sur un équivalent loyer et un équivalent charges que est fixé à un tiers des consommations réelles. Or le fait de loger en logement foyer ça permet aux personnes d'être solvabilisé par l'APL sur l'intégralité de la redevance.

Et enfin il y a un certain nombre de conditions spécifiques en droit : vous pouvez partir sous condition de huit jours. Et ça c'est important parce que notamment dans ce type d'établissement dans un certain nombre de cas accueille des personnes qui sont en transition dans les logements, qui ont besoin d'assez vite y accéder, et assez vite d'en partir. Donc là il y a un certain nombre de conditions attachées à la dimension logement-foyer qu'il faut maintenir.

Donc j'ai parlé d'un établissement, un logement collectif, un bâti particulier, des prestations spécifiques et puis une vocation sociale de l'établissement. Je voudrais ne pas l'oublier. Parce qu'on a le sentiment de dire : "oui les gestionnaires font leur beurre sur le dos des résidents", ce n'est pas vrai. Aujourd'hui les adhérents de l'Unafo c'est qui, c'est les cités du Secours Catholique, c'est le Diaconat(?) protestant, c'est un certain nombre d'associations qui mettent en place des dispositifs de logements-foyers pour les personnes qui en ont besoin et qui le font, et je rappelle que Coallia était fondé par Stéphane Hessel et donc il y a une dimension, une visée sociale par ces organismes et des visées de mission publique, j'en suis d'accord.

Dernier élément, effectivement sur cette réglementation spécifique, elle n'est pas parcellisée. Elle est sur un ensemble d'établissements et de publics, cela concerne effectivement les personnes âgées, les personnes handicapées, les jeunes travailleurs, les personnes défavorisées et les travailleurs migrants. Et moi je dirais : attention à cet espèce de mépris qui peut quelque fois se traduire par "ah oui, mais vous n'êtes pas des mineurs". Sous entendu des autres seraient des mineurs, des personnes âgées seraient des mineurs. Ce n'est pas vrai. Les personnes âgées, je viens de fêter le 85ème anniversaire de ma mère aujourd'hui, ce n'est pas une mineure, c'est une personne majeure qui a le droit d'habiter avec tout le respect qui lui est dû. C'est pareil pour des personnes défavorisées, ce sont des majeurs. Et toutes ces personnes-là elles ont droit à un réglementation qui est spécifique à l'ensemble des logements-foyers et je suis attentif moi à ce qu'on n'ait pas un droit spécifique pour les foyers de travailleurs migrants, un droit spécifique pour les personnes défavorisées, un droit spécifique pour les personnes âgées etc. Il faut une unité de droit que le logement-foyer aujourd'hui réalise. Attention à ne pas projeter sur un ensemble de structures qui

représentent aujourd'hui 220 000 logements des préoccupations légitimes qui sont les vôtres dans les foyers notamment sub-sahéliens parisiens. C'est très important ce type d'établissement, c'est à peu près 20 000 personnes en Île-de-France, mais à côté il y a beaucoup d'autres types d'établissements. Et par exemple, sur la question des locaux collectifs, les problèmes peuvent se poser différemment en pension de famille, dans un foyer de jeunes travailleurs, dans un foyer sub-sahélien et il ne s'agit pas de dire : voilà on va mettre un norme pour tout le monde qui va dire il faut absolument un local pour tel ou tel type d'activité alors que dans un foyer de jeunes travailleurs, il y en a peut-être pas besoin. Attention au fait que cette réglementation spécifique effectivement dont on peut discuter les contenus ne soit pas parcellisée et continue son caractère un peu globalisant sur un secteur qui représente plusieurs dizaines de milliers de logements.

Sur cette réglementation, il me semble important, et je pense que la difficulté qu'on a et on l'a dit tout à l'heure, que le décret d'application était très lent à intervenir. Il est intervenu en 2007. Sur tout un ensemble de mesures, je pense aux conseils de concertation, sur l'hébergement des tiers etc., ça ne date que de cinq ans. Et on sait qu'aujourd'hui faire changer la culture d'une activité, c'est long. Nous on y travaille en tant qu'union professionnelle. On a mis en place des formations, on insiste beaucoup sur la question des droits. On a d'ailleurs avec le Copaf travaillé il y a quelques années sur cette question des conseils de concertation. Vous savez que l'Unafo a adopté un certain nombre de préconisations concernant la concertation. Donc même avant l'arrivée des textes, on était engagé dans cette dynamique-là.

Sur les points plus particuliers qui ont été soulevés par le Copaf, sur les objectifs, nous sommes d'accord. Le fait d'affirmer le droit à la vie privée, nous sommes d'accord. Le fait

de dire que le logement foyer c'est du logement, c'est du domicile, c'est quelque chose sur laquelle on s'arc-boute.

Deuxième élément, dire qu'il faut assurer une médiation entre les gestionnaires et les résidents, nous en sommes d'accord et je vous ai dit que nous avons, en tant qu'Unafo, réalisé des formations sur ce cadre-là à la fois en direction des résidents et en direction des gestionnaires.

Troisième dimension, sur l'importance des locaux affectés à la vie collective, on est d'accord.

Et dernier point, que nous allons aborder après, sur le contrôle des gestionnaires, nous sommes d'accord mais ce sera dit par mes amis ici présent. Des contrôles existent, que ce soit des contrôles Miilos, Cour des comptes, etc. et la nature de ces contrôles a été renforcé depuis le système des agréments mis en place depuis 2009.

Donc on est dans un système de droit qui évolue, il faut certainement qu'il évolue, mais faisons attention de ne pas figer des choses qui ne doivent pas l'être.

Premier point, sur la superficie des locaux collectifs. Vous demandez des locaux minimum en disant un local pour le comité de résidents, un local pour la cuisine etc. Non, je l'ai dit tout à l'heure. Chaque établissement, chaque type de projet peut avoir des besoins en termes de locaux collectifs et si c'est des jeunes qui sont là, des apprentis en mutation etc., ils n'ont peut-être pas besoin de tant de locaux que ça, et peut-être pas besoin de ceux que vous décrivez ici. Il y a vraiment sur ce point-là une difficulté. On ne peut pas réglementer tout là-dessus. Ce n'est pas nous qui faisons les choses. Lorsqu'il y a un établissement qui se crée ou lorsqu'il est réhabilité, c'est un deal, on va dire, entre un maire, l'État, un gestionnaire, un propriétaire et que tout ça se régule, et ce qui est important c'est cette régulation. Alors c'est là effectivement où il y a souvent des difficultés. C'est-à-dire on est beaucoup autour de la table, et on le sait aujourd'hui, ce plan de traitement des foyers de migrants auquel nous sommes très

attachés, il est porté en grande partie par les gestionnaires qui sont attentifs à ce que disparaissent les conditions d'habitat indigne héritées d'une histoire. Il faut effectivement qu'on soit tous autour de la table et qu'on arrive à trouver à chaque fois les locaux communs qui sont nécessaires mais, de grâce, ne mettons pas des conditions qui dans certains cas sont irréalisables ou non finançables parce qu'on sait qu'aujourd'hui l'argent est rare. Dans certaines conditions d'établissement ce qui est important c'est que le loyer soit le moins cher possible et on sait que si on ajoute beaucoup de surface collective, ça rend un loyer moindre plus difficile. Donc premier point, laissons de la liberté d'adaptabilité.

Deuxième point sur les règlements intérieurs. Je pense que sur les règlements intérieurs, il y a effectivement une difficulté majeure à travailler avec l'Union professionnelle. Je suis bien d'accord qu'un certain nombre de provisions ne correspond pas au droits de liberté dans la hiérarchie, bien que n'ayant pas dépassé ma première année de droit, je sais qu'il y a une hiérarchie des droits. Je sais qu'il y a un certain nombre de difficultés. Nous en tout cas, on est attentifs, et c'est les consignes qu'on donne à nos adhérents, c'est qu'il y a un article 4 de la loi du 6 juillet 1989 qui définit les clauses abusives et donc nous on dit, il faut rester dans ce cadre-là. Donc c'est plutôt la notion de clause abusive qui semble important, plutôt que de dire il est interdit de faire tout ce que la loi ne prévoit pas de faire. Bien non, si on décide de mettre un digicode, même si la loi ne prévoit pas qu'on a le droit de faire un digicode, on peut dire dans un règlement intérieur qu'il y a un digicode. Ou s'il faut attendre que la loi prévoit que le digicode est prévu par la loi, on ne le mettra jamais. Donc si vous voulez, il faut là aussi être assez pragmatique dans l'approche aux règlements intérieurs. Je suis d'accord qu'un certain nombre de règlements intérieurs notamment sur les droits de visite, notamment sur l'accès aux locaux privatifs des personnes, il y a certainement des abus et certainement des

choses à améliorer. Et là aussi ce que je demande c'est qu'il y a de la concertation et qu'on avance très concrètement sur ces choses-là. Mais évitons d'être trop rigides, renvoyons à la discussion collective plutôt qu'à la loi.

Troisième point, et j'en terminerai puisque c'est un point d'accord, c'est le fait que l'ensemble des droits des personnes puissent être présentés dans les établissements. Je prendrai un exemple puisqu'il était pris par mon prédécesseur tout à l'heure sur la question de la présence effective et réelle sur les locaux. Vous avez dit c'est à cause du Ceseda. Non, ce n'est pas à cause du Ceseda. C'est à cause d'une réglementation qui dit qu'il faut une résidence effective et réelle dans les locaux, et d'une réglementation APL qui dit qu'il faut huit mois de présence effective pour toucher l'APL. C'est-à-dire que si quelqu'un est absent pendant plus de 4 mois, il a son APL suspendu. C'est une difficulté. Nous on le soulève depuis longtemps à propos des gens qui sont dans le va-et-vient avec le pays d'origine.

Aujourd'hui c'est vrai que sur le droit des personnes, c'est les six mois, les difficultés liées aux contrôles, donc là il y a une vraie difficulté mais qui n'a rien à voir avec le Ceseda, qui a à voir avec les droits à l'APL qui effectivement pose problème.

Donc sur l'ensemble des points, je pense qu'il faut faire attention. D'une part il y a une réglementation spécifique et il faut garder ces spécificités parce que cette spécificité ressort de la spécificité du logement-foyer. Deux, il faut faire attention à ne pas opposer des "majeurs" qui seraient les immigrés à des "mineurs" qui seraient les autres. Non, ils sont tous majeurs. Et trois il faut, que ce soit sur la question des règlements intérieurs, sur les espaces collectifs ou sur l'application du droit des gens à l'ensemble des établissements, il faut faire l'épreuve du temps pour faire en sorte que les droits avancent dans ces établissements au regard de la loi SRU qui en a posé les principes il y a peu de temps.

Merci.

Pascal Winter

en réponse à l'intervention de Gilles Desrumaux

Je voudrais préciser certaines choses et répondre sur un ou deux points. Sur le point concret des gestionnaires, il ne s'agit pas de les noircir, il s'agit que les choses soient claires. Votre réponse est significative de la nécessité d'une loi. Je suis pas dans un conflit avec les gestionnaires, je dis simplement que la loi doit s'imposer à tous, et que justement ce n'est pas parce que tel gestionnaire est plus gentil ou plus méchant qu'il puisse décider comment on applique. La loi s'impose à tous, vous l'avez dit vous-même. Il a fallu la loi SRU, vous l'avez reconnu vous-même, pour que sept ou huit ans après la loi, les mentalités changent. Nous ce qu'on pense c'est que sur certaines questions, pour que les mentalités changent, il faut effectivement que la loi change. Et je dirais que sur les trois points que vous avez dits, très brièvement sur les trois premiers points que nous voulons modifier.

Le premier c'est sur les espaces collectifs. Vous dites non il ne faut pas les définir parce que ça dépend des foyers. Précisément, nous on dit deux choses. D'abord on dit : il faut que la loi affirme la nécessité d'espaces collectifs. Parce qu'effectivement nous on ne veut pas qu'en fonction de la rentabilité, en fonction des opinions politiques du maire particulier, qu'on puisse dire que cela dépend des endroits. Nous on dit que si on parle d'un logement-foyer, je suis d'accord avec vous, ce

n'est pas la même loi que tout le monde, on n'a jamais dit d'ailleurs qu'on voulait supprimer la loi sur les logements-foyers, on n'a jamais dit tout le monde sous la loi de 1989, on a dit pour les logements-foyers, il y a des espaces collectifs et il faut qu'ils soient reconnus. Il faut que cela soit gravé dans le marbre de la loi et que cela ne dépend pas du bon vouloir d'un gestionnaire ou d'un maire, vous savez bien Coallia va nous dire, ce n'est pas moi, c'est le maire, ou Adoma va nous dire la même chose. Nous on dit il faut arrêter ça. Le maire doit se plier aux décisions de la loi, c'est comme le mariage gay, ce n'est pas le maire qui décide ou le gestionnaire, c'est la loi. La loi dit qu'il y a des espaces collectifs.

GD : Elle le dit.

PW La loi le dit de manière suffisamment peu clair pour qu'aujourd'hui on nous dit dans certains foyers, finalement dans ce projet peut-être on n'a pas la place et ce n'est pas suffisamment rentable. Il faut que la loi dise le minimum. On peut discuter, est-ce que le minimum c'est une salle pour le comité de résidents, une salle polyvalent et un espace cuisine. On peut en discuter. Nous on dit aujourd'hui il ne faut pas uniquement affirmer le principe, il faut que la loi exige un minimum obligatoire d'espaces collectifs

dans un foyer et définisse ce minimum d'espace collectif sinon, ça n'a pas de sens. Et sinon, je ne pourrai pas saisir un tribunal pour dire que ce n'est pas respecté. C'est pour ça que nous disons qu'il faut l'affirmer clairement.

Deuxième point très brièvement, sur la question des dispositions applicables, on ne dit pas la loi 89 sur tout, mais sur un certain nombre de points. Mais je crois que là-dessus, on est à peu près d'accord.

Après, sur le règlement intérieur, vous dites que sur les règlements intérieurs il y a des clauses abusives où les tribunaux peuvent apprécier, ça dépend des endroits. Là aussi nous disons qu'il faut que la loi soit claire. On ne dit pas que le règlement intérieur ne doit pas exister. Je lis trois lignes « **Le contrat et le règlement intérieur ne peuvent comporter de clauses instituant des limitations, autres que celles fixées par la loi, à la jouissance à titre privé par la personne logée du local privatif mis à sa disposition et constituant son domicile.** »

Donc on ne dit pas du tout qu'il ne faut pas un règlement intérieur. On dit simplement que le règlement intérieur ne peut pas, et ça il faut que ce soit la loi et non pas M. Desrumeaux, Pascal Winter, ou Pierre, Jacques ou Paul qui le dit, le règlement intérieur ne peut pas limiter la jouissance privée du domicile constitué par la chambre. C'est tout ce qu'on dit : "autre que les restrictions qu'appliquent la

loi." La loi dit effectivement que dans certaines conditions, les pompiers peuvent rentrer chez vous. Nous disons que dans le domicile privé que constitue la chambre, il n'est pas possible que le gestionnaire ou qui que ce soit déroge à cette règle fondamentale, voilà. Encore une fois, on ne dit pas qu'il n'y a pas de règlement intérieur.

Et j'en aurai terminé, que vous dites qu'effectivement, c'est différent suivant les populations, nous on ne dit pas qu'il faut uniformiser tous les foyers comme sont les foyers sub-sahéliens de Paris, on dit simplement qu'il faut réfléchir dans les logements-foyers aujourd'hui des espaces, des pratiques et des règles collectives minimum.

Et quand on dit qu'il faut des espaces collectifs, nous pensons, peut-être qu'on se trompe mais il faudrait en discuter avec eux, que c'est une demande utile non seulement pour les foyers africains mais aussi pour les foyers de jeunes travailleurs, parce que dans les foyers de jeunes travailleurs je ne vois pas ce qui gênerait qu'il y ait une salle pour qu'ils puissent se réunir, peut-être faire autre chose, pas forcément la prière, on est bien d'accord. On n'a pas mis une salle de prière dans le projet de loi, on a mis simplement une salle polyvalente. Il me semble que dans tous les logements-foyers et pour personnes âgées aussi, je suis d'accord M. Desrumeaux, le fait qu'il y ait une salle pour se réunir, ce ne serait pas négatif pour eux.

Claude Reznik

Adjoint à la Maire de Montreuil

Je suis adjoint à la maire de Montreuil en charge des populations migrantes et des relations internationales. Je n'ai rien à ajouter sur le foyer du Centenaire. Je pense que notre ami Youssouf a été extrêmement clair.

Je voulais revenir sur la question de cette loi. Pour nous il est évident que le droit doit évoluer. On est tous d'accord pour dire que les migrants sont des acteurs de développement. Ils le sont bien évidemment dans leurs pays mais ils le sont surtout ici. Ils sont créateurs de richesses. Ils ont été créateurs de richesses depuis des décennies. Ils sont citoyens dans la cité. Ils paient des impôts, s'ils ne paient pas directement des impôts, ils paient des taxes, de la TVA, ils participent à la vie économique, ils sont consommateurs aussi dans la cité. Et ils participent à la vie sociale, membres d'associations, acteurs de différentes activités dans nos villes. Et c'est pourquoi nous devons nous engager envers eux vers l'égalité des droits. C'est ce qui doit fonder notre engagement, c'est en tout cas ce qui fonde le nôtre à Montreuil, l'égalité des droits.

Alors on a vu, c'était largement dénoncé dans les différentes interventions tout à l'heure, ce n'est pas vraiment dans le cadre des foyers de travailleurs migrants, dans les résidences sociales, où les rapports entre résidents et gestionnaires sont bien loin de ce que l'on peut rencontrer dans le logement traditionnel ou même dans l'entreprise.

Dans les années soixante, le système mis en place était emprunt de néo-colonialisme. Aujourd'hui il faut en faire disparaître les derniers stigmates. Donc nous sommes tout à fait partisans, *supporters* comme on dit en bon français, de ce projet de loi. Un petit parenthèse sur les vieux migrants. Cher Noël Mamère, les vieux migrants ne sont pas seulement des chibanis. Il est important de le rappeler. Je suis à l'initiative d'un texte signé par de nombreux élus locaux pour la défense des vieux migrants, pour qu'ils soient traités d'une meilleure manière. Et d'ailleurs je me félicite qu'une commission ait été mise en place à l'Assemblée Nationale sur cette question-là. On a l'impression que les idées en tout cas avancent.

Jean-Baptiste Eyraud

Porte-parole de l'Association Droit au Logement

Je suis très content d'être parmi vous. Une salle comble à l'Assemblée Nationale, ça ne doit pas arriver souvent. On m'a dit que c'était l'ancienne salle des finances ici, la commission des finances. C'est un lieu stratégique. Parce qu'évidemment la question de l'argent se pose sur les foyers, c'est fondamental.

Je fais mon intervention sur la question des sous-statuts. Parce que beaucoup de migrants, et encore plus les habitants de foyers de travailleurs migrants, quand on voit les conditions dans lesquelles certains sont logés encore aujourd'hui, des conditions inadmissibles et indignes dans notre société, on sait qu'il y a aussi de plus en plus du fait de la spéculation immobilière, la question du coût du logement, des prix qui sont de plus en plus élevés dans le pays, qui ne l'ont jamais été autant d'ailleurs depuis le 19^{ème} siècle, peut-être depuis toujours, du fait des politiques qui ont encouragé la flambée des prix, la hausse des loyers, la spéculation, aujourd'hui on voit se développer de plus de plus des sous-statuts, qui précarisent évidemment les couches populaires qui étaient jusqu'alors protégées.

Par exemple, il y a les sous-locations associatives, les hôtels meublés, la location saisonnière, les résidents temporaires qui sont

logés pendant trois mois et que l'on peut même dégager en hiver. On a aujourd'hui une volonté de la part des bailleurs et des propriétaires de fragiliser les locataires.

Les résidents de foyers de travailleurs migrants sont logés en sous-statut depuis des années. D'abord parce que leur vie privée n'est pas respectée. Or quand on a une chambre et qu'on y vit, même si on est deux, c'est un espace privé et personne ne devrait pouvoir y entrer sans le consentement des personnes qui y habitent, ou en leur absence, c'est-à-dire sans qu'ils en aient été informés au préalable et sans qu'on leur a demandé leur autorisation, d'une part. Et d'autre part, on se retrouve dans des situations où on va leur opposer des réglementations arbitraires en leur interdisant telle ou telle chose, de faire telle ou telle chose.

Je me souviens d'un dessin qui a été fait au 19^{ème} siècle où il y avait une période où les propriétaires en règle général s'opposaient à la présence de familles avec enfants dans leurs logements, parce que les enfants font du bruit, etc. Aujourd'hui quand on impose aux migrants des FTM, quand on leur impose le fait que c'est interdit de venir avec leur famille, c'est scandaleux. C'est inadmissible. C'est une atteinte au droit de vivre en famille. Pourquoi eux n'auraient pas le droit de vivre

avec leur famille alors que, dans un logement normal, même si c'est trop petit, ils ont le droit de vivre avec leur famille.

On a remis en question cet aspect-là. Il y a une requête qui a été déposée au Conseil d'Etat sur cette question. On verra ce qu'ils en disent. Mais c'est certain qu'il y a des abus aujourd'hui en matière de liberté individuelle, de droit à la vie familiale et aux droits fondamentaux qui sont en vigueur dans les foyers et qui sont inadmissibles.

Alors nous considérons que cette proposition de loi que nous soutenons évidemment à 100% doit impérativement rétablir les droits qui sont les droits de tous les locataires dans notre pays. C'est-à-dire le droit de pouvoir y vivre de manière stable d'une part, de pouvoir y vivre dans des logement conformes aux normes. Là-aussi, la norme ne s'applique pas. Regardons par exemple la question de la sur-occupation, ou la question du logement décent. Vous savez qu'il y a une loi depuis 2000 qui a créé une norme de décence, de confort et de surface que les bailleurs doivent respecter. Eh bien, ces normes ne s'appliquent pas aux FTM, ne s'appliquent pas non plus aux Foyers de Jeunes Travailleurs, ne s'appliquent pas en règle général aux structures d'hébergement. Évidemment, derrière, c'est pour des raisons financières. Mais comme par hasard ça touche les populations les plus fragiles, les populations à bas revenu, surexploitées ou qui ne trouvent pas de boulot, ou qui ont du boulot mais payé très mal.

Donc, là il faut rétablir, renforcer, faire monter le droit de tous qui vivent dans des structures d'hébergement, dans des foyers et il faut à notre sens impérativement reconnaître que

même quand on est dans une chambre de moins de 9m², c'est inadmissible. C'est illégal. Il faut le reconnaître. Il faut accélérer le pas pour que les chambres soient un peu plus grandes.

De la même manière que les locataires des HLM ont des droits de représentation, ils organisent des élections, il y a des associations de locataires qui les représentent etc. auprès des bailleurs, de la même manière dans les FTM doivent être organisés des systèmes de représentation démocratique pour que les intérêts des travailleurs migrants soient défendus, des habitants des foyers en général, y compris les CHRS et les structures d'hébergement. Il faut y aller de manière un peu large.

Nous on considère que le combat qui est mené par le Copaf, par vous tous et ceux qui vous soutiennent doit rejoindre, doit s'associer également avec le combat en général pour le droit de vivre décentement, pour le droit à un logement stable à un niveau de loyer qui soit accessible.

C'est pour ça aussi que je vous invite à nous rejoindre pour la manifestation du 16 mars contre les expulsions locatives, pour le droit au logement, contre le logement cher, contre les expulsions sans relogement dans laquelle évidemment tout le monde doit se retrouver, les syndicats, les associations, les mouvements, les mal logés, les sans logis et les habitants de foyers et de taudis.

Et puis évidemment, je suis d'accord, un logement ce n'est pas fait juste pour dormir, c'est fait pour vivre, pour discuter, pour aimer, pour s'organiser et pour lutter contre l'oppression.

Nicole Rein

Avocate, Droit au Logement

Je suis avocate, et je me suis occupé de foyers d'immigrés depuis très longtemps. J'étais très intéressée par l'intervention d'Hélène Lipietz. Car sur le plan juridique, Mme la sénatrice, vous avez parfaitement raison de un à sept. Seulement quand on est devant le tribunal et qu'on vient défendre un foyer, et que l'on cite tout ce que vous avez dit, y compris la Convention Européenne ou la Constitution pour le droit de vivre avec quelqu'un, ou le droit de vivre en famille, nous nous heurtions à des jugements qui nous déboutaient, qui déboutaient le résident parce que, paraît-il, les foyers avaient une spécificité. Et j'ai entendu le mot "spécificité" ici. Donc je permets de dire que malgré toute la supra-constitution, et toutes les règles très importantes que nous avons, il est effectivement important de voter un texte de loi. Parce qu'il faut que cette soi-disant spécificité qui empêcherait les gens de vivre normalement soit totalement

supprimée devant les tribunaux. Et toutes ces clauses des règlements intérieurs qui sont absolument contraires à la dignité, à la vie normale, au respect du domicile doivent être abolies. Avec le DAL on a été obligé, on a gagné, de plaider devant le Tribunal d'Instance parce qu'un gestionnaire avait expulsé sans aucun jugement un résident. Les gestionnaires très souvent se croient dotés de tous les pouvoirs sous prétexte de la spécificité du foyer. Donc cette loi que vous voulez faire me paraît très importante.

J'avais repris simplement l'article 3 pour préciser que : *"le contrat et le règlement intérieur ne pourra comporter aucune clause contraire à la loi et aux conventions internationales limitant d'une manière quelconque la vie privée de la personne résident, locataire ou habitant dans le local constituant son domicile ainsi que des droits qui y sont attachés."*

Diadié Soumaré

Président de l'Association pour la Promotion du Soninké

Je voulais féliciter le Copaf qui fait un travail important dans les foyers de travailleurs migrants, particulièrement ceux qui hébergent les sahéliens. Moi-même je suis ancien résident de foyer. Et au nom de l'ensemble des soninkés puisque je suis président de l'APS, l'Association pour la Promotion du Soninké, et la majorité des occupants des foyers parisiens sont des soninkés, je trouve que cette proposition de loi arrive au bon moment. Il me semble qu'on ne peut pas trouver de meilleures conditions que celles en cours aujourd'hui. Quand la gauche est au pouvoir et quand une écologiste s'occupe des problèmes du logement, pour l'équipe du Copaf et ses

partenaires, je pense que c'est le moment d'y aller au plus vite pour poser cette question-là.

L'autre question qu'il faut intégrer, c'est la participation des migrants aux élections locales. Là les résidents des foyers sont particulièrement concernés dans leurs rapports vis-à-vis des mairies. Aujourd'hui les immigrés ne sont pas pris en compte par les maires, en particulier par les maires de droite. Les maires de gauche essaient de faire au mieux. Mais le fait que les migrants ne sont pas des électeurs, c'est un vrai problème. Au Copaf, vous devez associer ce problème à votre calendrier.

Elhadji Kanouté

Coordination des foyers Aftam-Coallia

Je m'appelle Kanouté El Hadji. Je fais partie de la Coordination des foyers Aftam. Aujourd'hui nous sommes là. Ce n'est pas seulement les gestionnaires des foyers qui bafouent les droits des migrants, même l'État le fait. Aujourd'hui même, j'ai téléphoné à la Préfecture pour prendre un rendez-vous pour renouveler ma carte. Pendant 30 minutes, personne n'a décroché le téléphone. Si vous allez sur l'internet, hier je l'ai fait pour un copain dont la carte se termine le 5 mai, on lui a donné un rendez-vous pour le 22 octobre. Vous vous rendez compte ! Ça c'est l'État qui fait. Dans ces conditions-là, les gestionnaires peuvent faire ce qu'ils veulent.

Nous sommes des citoyens parisiens à part entière, normalement. Pour les allocations familiales pour ceux d'entre nous qui avons les enfants au pays, du jour au lendemain, on nous a renvoyé aux Muraux, à Mantes-la-Jolie. Cela veut dire qu'il faut prendre une journée de travail si vous avez un problème. Vous n'êtes même pas sûr de passer tellement qu'il y a du monde. Donc nous on n'a pas le droit d'avoir des allocations familiales pour nos femmes et nos enfants qui sont au bled. Vous vous rendez compte de ça ! Le problème des gestionnaires de foyers, c'est peu de choses.

Il n'y a pas que ça. J'ai travaillé 20 ans au Ministère des Affaires Sociales. Je travaille à la cantine. Chaque fois que je fais une demande de logement social dans le cadre du 1% patronal, on me dit : "Vous n'êtes pas français, Monsieur. Vous n'avez pas le droit d'avoir un logement au pied du Ministère parce que vous n'êtes pas

français." C'est la déléguée de la CGT qui disait ça en réunion. Trois fois de suite.

A la mairie si on dépose une demande de logement, on vous dit : "Non, monsieur, puisque votre femme n'est pas là, on donne priorité à ceux qui ont les femmes." Comment faire venir votre femme si vous n'avez pas de logement ?

Les gestionnaires, c'est autre chose. Dans mon foyer rue de Romainville, Paris 19ème, nous sommes actuellement à Coallia, l'ancienne Aftam. Nous venons de la Soundiata Nouvelle. Quand il y avait des problèmes, les 3000 résidents des 18 foyers Soundiata, ont signé un protocole d'accord pour payer pendant trois ans sept euros cinquante pour aider à sauver l'entreprise. Cela veut dire que nous pouvons faire des contributions.

Maintenant l'Aftam qu'est-ce qu'elle fait ? Vous n'avez pas le droit au chauffage la nuit pendant que vous dormez. Il n'y a pas de chauffage d'une heure du matin jusqu'à sept heures, et là il se met en marche. Donc celui qui dort n'a pas besoin de chauffage. Même des sous-hommes sont mieux traités que nous. Nous sommes des animaux qu'on envoie dans l'enclos et on ferme la porte, c'est tout.

Tout ce que vous avez dit aujourd'hui, ça nous touche bien sûr. Jusqu'au fait de tenir cette réunion ici à l'Assemblée Nationale. C'est notre France à nous tous. Mon père a fait partie du 27ème régiment, il a participé à la libération de Lyon. Pas un centime de retraite, pas un centime. Il y a des problèmes dans tous les domaines.

Boubou Soumaré

Délégué du Foyer Bailly de la Plaine-Saint-Denis

Je suis Boubou Soumaré, président du Conseil de Concertation du foyer de la rue Bailly à Saint Denis la Plaine. Notre gestionnaire c'est Adoma.

Je présente les excuses de mon meilleur ami Jean Bélanger qui devait être là mais qui est occupé par d'autres obligations personnelles. Je remercie le Copaf pour ce colloque. Ils sont notre soutien dans le combat de tous les jours. Je remercie aussi l'ensemble des invités qui sont là.

La petite remarque que je veux faire aujourd'hui, c'est au sujet des cuisines collectives et des salles polyvalentes. Les nouvelles résidences sociales sont très bien. On était dans des foyers de travailleurs migrants. Maintenant on a entendu un nouveau nom. C'est un très bon "produit". C'est un très très bon "produit". Sauf qu'il nous manque beaucoup de choses. Parce que dans les résidences sociales, il n'y a pas la sociabilité. Cela casse la sociabilité. On préfère vivre avec nos salles polyvalentes, nos cuisines collectives. Dans les foyers nous avons ces cuisines collectives, et ces cuisines nous sont d'une grande utilité. Au regard des maigres salaires qu'on touche à la fin du mois, cela ne nous permet pas de nous restaurer à cinq euros en dehors du foyer. En plus, on a des gens qui ne travaillent pas, qui sont avec nous dans les foyers. Ils sont obligés de manger avec nous parce qu'ils n'ont pas de ressources. Nous, on ne peut pas nous nourrir et les nourrir aussi tous les jours à cinq euros

le plat. Avec le restaurant dans le foyer, ça nous permet de manger à deux euros, cinq euros pour un petit groupe. C'est quelque chose qui nous est vraiment bénéfique.

Les salles polyvalentes nous servent énormément aussi. Parce que le foyer n'est pas seulement un lieu pour dormir. Le foyer est en lien avec le développement, un lien avec le pays d'origine. Les foyers servent aussi à l'intégration de nos jeunes qui sont avec nous, qui sont analphabètes, parce que dans les salles polyvalentes, nous faisons des cours d'informatique, des cours d'alphabétisation. Vous connaissez la France. La langue française c'est primordial. Même pour trouver un travail, il faut quand même avoir un minimum de maîtrise pour pouvoir discuter avec les autres, les comprendre. En Afrique, il n'y a pas beaucoup qui ont eu la chance d'aller à l'école. Ici en France, on a toutes les chances de pouvoir aller à l'école, de pouvoir se former et rester en lien avec les pays d'origine.

On a des associations qui contribuent au développement de nos villages d'origine. Grâce à ces associations, on a construit les centres de santé, des bibliothèques. Tout se passe au sein du foyer. Si on voit qu'aujourd'hui ces espaces sont en train de disparaître, cela nous attriste vraiment. On veut absolument qu'il y ait une loi, un minimum, pour obliger les gestionnaires à respecter ces locaux communs. Je vous remercie beaucoup.

Clôture de la première partie du colloque

Pascal Winter

Je ne vais pas faire une synthèse de tout ce qui a été dit, mais juste deux ou trois remarques. D'abord, par rapport à la dernière remarque d'El Hadji, personne ne prétend que la loi sur les foyers va régler tous les problèmes des résidents. Il y a effectivement beaucoup d'autres enjeux, la question du droit de vote, du respect, des cartes de séjour etc. Il y a beaucoup d'autres combats. Le Copaf y est associé. Simplement, nous, on pense que le projet concernant le foyer est important, et c'est le fond du débat. Est-ce que, aujourd'hui, les foyers sont des lieux où vivent des gens qui ont droit à une vie privée mais aussi qui sont capables d'avoir une vie collective, une vie associative, une vie sociale, d'être un point d'appui pour eux-mêmes mais éventuellement pour les gens autour d'eux ? Je crois que c'est le fond. Je m'adresse à M. Desrumeaux qui n'est plus là mais il y a M. Oudot et d'autres. Nos propositions ne sont pas dirigées contre les gestionnaires. Le projet de loi signifie le droit à la vie privée, parce que comme Hélène Lipietz a dit tout à l'heure à propos des normes constitutionnels, quand on arrive devant un tribunal, le tribunal nous dit : "vous n'êtes effectivement pas des locataires".

J'entends devant un tribunal aujourd'hui, la question de justifier les charges n'est pas indispensable parce que l'Adoma fournit des prestations de type para-hôtelier. La question est de dire que la loi doit faire respecter la vie privée et doit donner consistance à la présence de la vie collective. Sur la vie collective, on parlera tout à l'heure, mais je pense aussi que les résidents ont un travail à faire, d'en parler avec leurs maires et autour d'eux. Pour appuyer ce que disait Mamadou Baradji, c'est important aussi que les résidents des foyers se mobilisent.

Sur la vie collective, la loi doit dire que nous n'acceptons pas que les foyers deviennent des lieux simplement individuels. Je dis aussi aux gestionnaires que c'est vrai pour d'autres, pour les jeunes travailleurs, pour les personnes âgées. On veut dire dans la proposition de loi que vous devez reconnaître que la vie collective est indispensable aujourd'hui. Les gens, certes essentiellement aujourd'hui des célibataires mais pas seulement, ont droit à une vie collective. On ne peut pas vivre dans 7, 8 ou 9m² sans avoir une vie collective. C'est ça qu'on veut affirmer.

Quand on dit que dans la loi précédente c'est déjà inscrit, ce n'est pas tout à fait exact. La loi SRU de 2000 ne disait pas exactement ça. Donc nous on dit, et on ira se battre jusqu'au bout dans le projet de loi, il faut que la loi réaffirme la nécessité du logement collectif, d'espaces collectifs, et donc qu'elle les définisse. Nous sommes ouverts à savoir si la formulation est la meilleure. Nous disons simplement que si la loi ne définit pas le fait qu'il y ait un minimum d'espaces collectifs, ils n'existeront pas. C'est aussi simple que ça.

Après, que dans un foyer il arrive que quelqu'un n'en veuille pas et veuille emménager autre chose, c'est une question que les résidents peuvent discuter. Mais nous disons qu'il faut que la loi le reconnaisse de façon à, quand on arrive devant un tribunal, parce qu'à la fin c'est là où les choses se déterminent, on puisse dire que la loi

reconnait le droit d'avoir des espaces collectifs. Voilà ce qu'on veut affirmer, et je pense que dans ce cadre-là, les gestionnaires devraient nous soutenir parce que c'est leur intérêt, y compris face à d'autres formes de pouvoirs publics.

C'est ce qui fait le sens de cette proposition pour les gestionnaires. Je voudrais terminer en disant que ce ne sont pas nos ennemis, ils devraient être nos partenaires. Les gestionnaires aussi ont intérêt à ce que les foyers aient des espaces collectifs parce que sinon ils ne sont plus gestionnaires de foyers. On pourrait passer la gestion à des OPAC d'HLM parce qu'on ne voit pas pourquoi il devrait y avoir des gestionnaires de foyers pour des lieux qui sont simplement une collection de logements sociaux individuels. Voilà pourquoi je pense que le projet de loi est important pour les résidents mais il pourrait l'être aussi pour les gestionnaires des foyers.

Deuxième partie

**Des modes de représentation des résidents,
du statut et du rôle de leurs délégués,
et de l'importance d'une législation
donnant un statut légal aux comités de résidents.**

Geneviève Petauton

Présidente du Copaf

Dans cette deuxième partie du colloque, nous allons aborder la question des modes de représentation des résidents, le statut et le rôle de leurs délégués, et l'importance qu'ils constituent un véritable comité de résidents qui soit reconnu par la loi en tant que tel. Nous voulons que les comités de résidents aient des prérogatives similaires à celles dont jouissent les Amicales de locataires dans les HLM ou les sections syndicales dans le monde du travail. Dans ces instances, on élit des gens sur un programme. Donc nous voulons qu'il y ait de véritables comités de résidents qui soient élus sur des listes, où les délégués se connaissent ou apprennent à se connaître, car ce n'est pas forcément le cas dans les foyers aujourd'hui. Le deuxième point, nous voulons que le comité de résidents ait une personnalité morale, que ce soit lui qui nomme les représentants au Conseil de concertation et que ses compétences soient élargies. Aujourd'hui, le Conseil de concertation est un organisme, comme son nom l'indique, qui ne peut que formuler des suggestions ou relayer des informations. Il ne prend aucune décision et n'a aucun pouvoir d'influer de manière contraignante sur le comportement des gestionnaires. Il est de plus présidé en général par le responsable de résidence ou le gérant du foyer et la loi ne reconnaît pas aux délégués le droit de s'organiser à part avec leur propre bureau et leur propre budget.

Nous voulons aussi que ces comités de résidents aient des moyens pour fonctionner. Dans certains foyers, cela a déjà un peu commencé à être mis en pratique, mais il faut

aller jusqu'au bout, c'est-à-dire jusqu'aux moyens financiers – c'est pour cette raison que nous voulons qu'ils aient la personnalité morale – mais aussi un local équipé, un tableau d'affichage, une boîte aux lettres. Et il faut fondamentalement plus de transparence. Je suis quand même très frappée par une certaine opacité des choses dans le secteur des logements-foyers. On n'est pas au courant, par exemple, on ne sait pas par qui ni comment les travaux sont décidés. Souvent les délégués des résidents ne sont même pas convoqués pour participer aux Comités de pilotage lors des réhabilitations de leurs foyers.

Donc d'une part, il faut donner un rôle plus affirmé aux comités de résidents dans le cadre des Conseils de concertation, et d'autre part, il faut imposer une meilleure transparence au niveau du contrôle de la pratique des gestionnaires. M. Desrumaux nous a parlé tout à l'heure, du fait que la Cour des comptes et la Miilos, Mission interministérielle d'inspection du logement social, peuvent contrôler les gestionnaires, mais nous ne sommes au courant ni de comment ils pratiquent, ni s'il y a des rapports qui sont rédigés ou accessibles au public.

Dernier point : nous voulons qu'il y ait des résidents élus au CA, conseil d'administration, des sociétés ou associations gestionnaires. Des représentants des résidents sont élus pour assister aux CA de Coallia, mais jusqu'à présent, à notre connaissance, cela ne s'est jamais fait à l'Adef ni à l'Adoma ni chez les autres gestionnaires.

Youssef Diagne

Délégué du foyer Adoma Gergovie, Paris 14ème

Au foyer Adoma Gergovie, nous sommes partis dans les années 70, d'un comité qui s'est battu contre l'ALPI, Association pour le logement du personnel de l'industrie, filiale de l'AFRP, Association des foyers de la région parisienne. C'était l'ancien gestionnaire avec lequel il y a eu énormément d'histoires et de bagarres.

Le foyer appartenait à la Caisse des dépôts et consignations qui en a cédé la gestion à l'ALPI. On avait un premier gérant qui était assez bien, mais français, il contrôlait le foyer, il savait qui entraient et qui sortait. Cette expérience était assez bien. Mais à un moment donné, ALPI a considéré que ce n'était pas suffisant, qu'il fallait trouver quelqu'un qui nous comprenne et ils nous ont mis un gérant noir. Celui-là a voulu gérer le foyer comme on gère les choses chez nous, en Afrique. Vous savez comment ça se passe chez nous, c'est-à-dire avec une certaine opacité, des pratiques pas toujours correctes et on n'avait pas le droit de faire ce que l'on voulait, nous n'avions pas de vie privée.

Nous avons donc mené une grève des loyers. Cette grève a duré dix ans et a été très dure. Pendant cette période, nous avons géré nous-mêmes le foyer Gergovie. Le camarade du foyer autogéré du Centenaire a parlé à peu près

de la même histoire. On payait le ménage, on payait l'eau, l'électricité, c'était très cher, mais on arrivait à nous auto-gérer, nous-mêmes, les résidents. Au début, ce n'était pas mal, on s'en sortait plus ou moins. Mais 10 ans, c'est très long, et l'État a vu que cela ne pouvait pas continuer comme ça. Nous avons donc cédé la gestion du foyer, en liaison toujours avec la Caisse des dépôts, dans les années 90 à la Sonacotra, l'actuelle Adoma.

Du temps de la Sonacotra, on avait un comité de résidents qui a fonctionné parce nous avons nous-mêmes nommé un président, un secrétaire, un trésorier, etc. L'association a été déclarée à la préfecture où l'on a aussi déposé nos comptes et on était contrôlé.

Quand la Sonacotra a repris la gestion, on leur a fait comprendre que l'on était obligé de se concerter, de négocier pour gérer le foyer. Mais ceci était très difficile pour la Sonacotra, car elle avait ses habitudes, et selon elle, il ne fallait pas déroger à certains de ses principes. Donc les rapports se sont tendus. La lutte a continué et nous avons dit qu'il fallait que l'on discute ensemble pour voir comment faire des travaux et gérer ensemble un certain nombre de points.

Par exemple, nos cuisines collectives se trouvaient au 6ème étage. Ce n'était pas facile de faire monter les matières premières par un ascenseur qui était toujours en panne. On voulait donc que la cantine collective soit au rez-de-chaussée.

Nous n'avions pas d'espaces collectifs, à part la salle de prière qui n'était pas très grande, de seulement 25 m². Nous voulions en plus une salle de réunion et une salle pour l'alphabétisation. Dans les discussions, la Sonacotra ne voyait pas trop d'inconvénients à ce que l'on ait tout ça, mais c'était une lutte assez ardue pour les obtenir dans la pratique, parce qu'en réalité la Sonacotra considérait ces salles comme de l'espace perdu. Nous avons aussi dit aux gens de la Sonacotra que l'on voulait garder un droit de regard sur ce qu'ils faisaient.

Ensuite, la Sonacotra a tenté de faire oublier l'image négative qu'elle traînait à cause de son histoire, les grèves et tout ça, et a changé de nom. La Sonacotra est devenue l'Adoma. On a toujours insisté sur notre méthode, à savoir des réunions dans lesquelles on discute sur un certain agencement du foyer et sur les loyers qu'il fallait bloquer pendant un certain temps. Pour les résidents, ce n'était plus possible d'avoir seulement des augmentations, le loyer passant de 200 à 400 €, alors que l'on a dû subir pendant des années les travaux qui se faisaient dans le foyer. C'étaient de véritables nuisances .

Nous étions organisés et nous avons beaucoup de soutiens, toutes les associations du 14ème arrondissement, y compris des juristes, et nous avons imposé à Adoma de discuter avec notre comité de résidents.

Pour que chaque communauté soit représentée au sein du comité de résidents, les Mauritanien, les Sénégalais, les Maliens et les Maghrébins ont choisi chacun 2 personnes et notre comité de résidents a depuis toujours fonctionné de cette manière. Cette méthode a permis à chaque

représentant de pouvoir rendre compte à son village ou à sa communauté de ce qui se passait dans nos réunions. Mais à un moment donné, Adoma n'a plus voulu reconnaître notre comité de résidents qu'elle jugeait informel, communautariste, bref, tout ce qu'il ne fallait pas. Donc ils voulaient nous saborder en imposant leur "Conseil de concertation". On leur a dit : « Non », nous n'étions pas contre un Conseil de concertation, mais il fallait savoir sur quoi on allait se concerter. On avait même saisi les syndicats d'Adoma pour leur demander de venir nous soutenir dans notre combat parce que la plupart des gérants n'ont jamais voulu discuter avec nous de nos problèmes.

On a eu quand même des gérants merveilleux, notamment une gérante qui est morte depuis (émotion...). Elle était bien, elle passait dans tous les couloirs pour contrôler le nettoyage. Mais les autres, qui sont venus après, ont voulu faire un service de style "militaire", ont voulu contrôler toutes les chambres. On leur a dit que ce n'était pas possible d'ouvrir les chambres à tout moment, de faire des travaux sans avertir la personne qui occupe la chambre. C'était dur parce que l'on était surveillé à tout moment.

Et Adoma nous a fait savoir qu'ils travaillaient aussi avec la police et que c'était normal parce qu'Adoma dépendait du ministère de l'Intérieur, comme ça a été dit tout à l'heure à propos de la Cilpi.

Après est venue une série de contrôles. On a découvert que beaucoup de gens pouvaient venir vérifier nos chambres, quadriller le foyer à 5 h du matin et dire aux résidents : « Vous ne pouvez plus aller travailler aujourd'hui ; on doit fouiller les chambres, parce qu'il y a des dealers dans le foyer ». Ce qui n'est pas normal, c'est que l'on ne nous prévienne même pas. S'il y a des vendeurs de drogue dans le foyer et la police vient les arrêter, il faut qu'on le sache parce que quand ils décident ce genre d'opération, ils quadrillent le foyer et à 6 h du matin ils commencent à taper aux portes des

chambres. On ne sait pas qui exactement donne l'autorisation, ce n'est peut-être pas l'Adoma directement, mais en tous les cas, ce qui est certain, c'est en lien avec la Préfecture de police.

Pour revenir au Conseil de concertation, quand Adoma nous a demandé de faire des élections, on a finalement accepté grâce à certaines personnes de chez Adoma qui étaient plus ouvertes. Les élections ont eu lieu, mais depuis, le Conseil de concertation ne s'est réuni qu'une seule fois, et on a discuté de tout et de rien, sauf de ce qui nous intéressait. Donc on a dit que si le Conseil de concertation ignorait toutes nos doléances, ce n'était pas la peine de le réunir. Autant revenir à notre ancienne méthode qui est le comité de résidents.

Notre comité de résidents peut porter plainte parce que nous sommes en association de loi 1901, alors que le Conseil de concertation n'est pas habilité à porter plainte quand il y a des fouilles et des vols dans nos chambres. Il est arrivé à un résident de notre foyer, suite aux

travaux dans sa chambre, de ne plus retrouver son argent ni sa carte de séjour. On les lui avait volés. Le gérant a simplement dit que ce n'était pas son problème.

Quand le service d'hygiène vétérinaire vient contrôler la cuisine collective du foyer et qu'il demande des travaux qui sont du ressort d'Adoma, Adoma ne les fait pas. Et c'est nous, le comité de résidents, qui recevons les avertissements du service d'hygiène vétérinaire qui veut supprimer cette cuisine collective, alors que nous, on veut à tout prix la garder.

Maintenant les cuisines collectives ne sont plus comme avant, les cuisines africaines des années 70. Nous veillons à préserver notre cuisine car on sait qu'elle est menacée. On reçoit 2 à 3 visites des services d'hygiène vétérinaire par an, mais Adoma ne veut pas agrandir la cuisine et ne veut pas installer le matériel nécessaire pour qu'elle soit aux normes. Voilà les limites du Conseil de concertation et voilà pourquoi nous optons encore pour notre comité des résidents.

Pascal Winter

Avocat, membre du Copaf

Je fais suite à ce que vient de dire Youssouf, parce qu'il y a dans la 2ème partie du projet de loi plusieurs choses qui tentent de changer les rapports collectifs entre les résidents et les gestionnaires, donc cela interpelle directement les gestionnaires et l'État. On revendique effectivement que les résidents aient des moyens, y compris juridiques, qui soient reconnus par l'État.

La loi SRU de 2000 avait mentionné le comité de résidents et ensuite la loi 2006 avait seulement parlé des Conseils de concertation. Avec le bilan sur plusieurs années, nous pensons que, certes il existe des Conseils de concertation comme organes de discussion ou d'information entre les gestionnaires et les résidents, mais qu'il est nécessaire que le comité de résidents existe parce que c'est l'organe permanent de représentation des résidents. L'expérience des dernières années, nous a montré que les délégués élus au Conseil de concertation ne constituent pas vraiment les représentants des foyers, parce que comme l'a dit Youssouf, le Conseil de concertation ne se réunit qu'une fois ou deux par an, et que ce n'est pas un cadre

permanent où toutes les questions, y compris quotidiennes, que se posent les résidents peuvent y être rapportées. Il faut donc bien que les résidents aient un organe qui les représente en tant que tels, et c'est pour cette raison que nous préférons qu'il y ait un comité de résidents qui lui même va désigner ses représentants au sein du Conseil de concertation. C'est le premier point que l'on propose dans le projet de loi.

Le deuxième point qui peut faire débat chez les gestionnaires, mais aussi chez les résidents, c'est que le comité de résidents ait la personnalité morale, cela veut dire que le comité de résidents a une personnalité juridique, un peu comme le comité d'entreprise. Il peut avoir un compte bancaire, il peut porter plainte, il peut représenter légalement les résidents. Cela implique aussi que le comité de résidents, son président, ses délégués aient des responsabilités, par exemple, rendre des comptes si on a alloué de l'argent au comité. La personnalité morale permet au comité de résidents un certain nombre d'interventions,

mais aussi d'obligations. Le comité de résidents serait privilégié par rapport aux associations de loi 1901 des résidents qui existent dans les foyers, il serait l'interlocuteur unique, y compris sur la gestion des espaces collectifs, voire des cuisines.

Troisième point, ce comité de résidents doit avoir un certain nombre de moyens et de reconnaissance, je ne vais pas détailler, mais il s'agit du matériel, un nombre minimum de réunions par an, etc. Donc, nous voulons que la loi reconnaisse un comité de résidents légalement distinct du gestionnaire avec des moyens matériels et des moyens de s'exprimer, ayant une personnalité morale.

Dans ce projet de loi, on a essayé aussi de définir quelles étaient les prérogatives et les modalités de l'existence du Conseil de concertation, parce que l'on s'est rendu compte que cela dépendait trop souvent du bon vouloir du gestionnaire, voire du gérant local qui décide de temps en temps ou non de le réunir, etc. Nous avons établi un certain nombre de règles de fonctionnement du Conseil de concertation qui s'inspire en partie de celui du comité d'entreprise. Là aussi, peut-être M. Desrumaux va nous dire qu'il faut être plus souple, mais je maintiens que quand c'est écrit dans la loi, c'est plus simple à faire fonctionner plutôt que de dépendre de la bonne foi du gestionnaire.

Le projet de loi ne propose pas la cogestion stricte du foyer, mais que le Conseil de concertation doit obligatoirement être consulté sur un certain nombre de points et que le gestionnaire ne peut pas prendre de décision sans l'accord du comité de résidents, donc sans l'accord d'un nombre de voix des délégués. Cela nous semble important et cela concerne principalement la question de l'organisation des locaux collectifs et de leur éventuelle modification. Et il nous semble normal qu'il ne puisse pas y avoir de modification significative,

par exemple, supprimer des espaces collectifs ou les aménager d'une autre manière, sans qu'il y ait un accord de ceux qui sont les principaux concernés, c'est-à-dire les résidents. Cela nous semble la seule manière pour que cette question soit traitée dans le respect des demandes des résidents. Dans le projet de loi, s'il n'y a pas d'accord il y a un processus qui est prévu allant jusqu'à un éventuel référendum dans le foyer.

Le dernier point du projet de loi concerne le contrôle des gestionnaires. Je le dis souvent, quand on fait un contrat écrit, on ne dit pas que l'autre est de mauvaise foi, donc quand on dit contrôle, on ne dit pas que les gestionnaires sont forcément mauvais ou des voleurs, mais qu'il est normal que les résidents aient un minimum de droit de regard sur la gestion et sur la manière dont les gestionnaires fonctionnent.

Tout d'abord, ce contrôle s'opère avec des représentants des résidents au conseil d'administration des gestionnaires avec une voix consultative, certains délégués des Coordinations ne souhaitent pas une voix délibérative, de tout façon ça ne change pas grand-chose puisqu'ils sont très minoritaires.

Deuxièmement, le comité de résidents a le pouvoir d'alerter un organisme de contrôle, la Miilos, Mission interministérielle d'inspection du logement social, ou un autre, pour qu'il puisse intervenir sur la manière dont les gestionnaires fonctionnent. Cela nous semble justifié car il est anormal qu'il y n'ait pas plus de transparence, par exemple, sur la question de la soumission ou non des foyers et des gestionnaires à la TVA et la manière dont on est obligé d'avancer sur ce point dernièrement avec Adoma – d'aller jusqu'au tribunal – cela montre bien à quel point une culture de non transparence perdure. Autre exemple, les gestionnaires disent ne pas vouloir donner le

détail des comptes d'un foyer parce que l'autre foyer d'à côté va se rendre compte qu'il y en a un qui est déficitaire et l'autre bénéficiaire ou un qui paie plus cher de redevance et de charges pour compenser le déficit de l'autre. Pourtant ce sont des contraintes qui peuvent être comprises par des résidents des foyers. Il y a beaucoup de délégués, ici dans cette salle, qui ont autogéré des foyers et qui en sont parfaitement capables. Et nous pensons que les résidents doivent en être informés, et peuvent le faire connaître sur la place publique par l'intervention d'un organisme de contrôle.

Nous demandons aussi concernant le fonctionnement et les élections des Conseils de concertation qu'il y ait tout de même des sanctions, en référence à ce qui existe dans les comités d'entreprise, pour des délits d'entrave. Car là aussi, l'expérience le prouve, c'est quand il y a un certain nombre de contraintes que les choses fonctionnent. Dans la loi concernant les délégués du personnel, si à un moment donné les patrons des entreprises ne respectent pas certaines règles prévues par la loi, des sanctions sont prévues. Ce n'est pas pour tout pénaliser, mais simplement pour rappeler que ce sont des obligations légales qui doivent être respectées.

Bobo Doucouré

Délégué du foyer Aftam/Coallia des Mûriers à Paris 20ème

Je veux revenir au rôle très important du comité de résidents. Au moment de la création des foyers, dans les années 60 – nous, nous sommes arrivés dans les années 70 – il y avait déjà cette envie des résidents d'être représentés, d'avoir des délégués et des porte-parole. Il y a eu des modes de désignation qui ont été organisés à l'époque et qui depuis ont évolué jusqu'aux élections des Conseils de concertation. Le problème avec le Conseil de concertation, c'est que maintenant, il y a beaucoup de foyers où les délégués sont élus, mais qui n'ont pas été désignés comme dans le temps par les résidents et donc qui n'ont pas la même reconnaissance ou légitimité.

Tous ceux qui vivent dans le foyer doivent être dignement représentés, et le comité de résidents doit connaître l'organisation sociale du foyer, les problèmes du quotidien. Mais tous les problèmes ne sont pas débattus au Conseil de concertation et, on l'a vu tout à l'heure, la convocation des réunions dépend trop du bon vouloir du RH, responsable d'hébergement – avant on l'appelait le gérant – qui vient avec un ordre du jour qu'il a déterminé lui-même, et qui décide de mettre tel ou tel autre problème dans les questions diverses qui ne sont en général

pas abordées. En plus, le RH n'est pas là tous les jours et on sait bien pourquoi, c'est pour faire des économies.

Avant quand notre foyer était géré par la CASVP, Centre d'action sociale de la Ville de Paris, il y avait des moments où le gérant mettait en doute la représentativité, par exemple, d'un délégué africain estimant qu'il ne pouvait pas représenter les Maghrébins, alors qu'il avait été nommé par consensus à l'intérieur du foyer, entre nous. Ce type de positionnement entraînait des conflits avec le gérant. Par contre, à chaque fois qu'un gérant respectait le comité des résidents et comprenait l'importance de son rôle dans le foyer, il y avait alors discussion et des décisions prises en pleine concertation avec le comité.

Les gestionnaires n'ont pas à craindre le comité de résidents, au contraire il faudrait qu'ils lui donnent de l'importance, car le comité de résidents gère l'ensemble des problèmes du foyer au quotidien.

Le comité des résidents doit être reconnu par la loi, il doit avoir un statut, car il est très important, il est vital pour le foyer, il doit pouvoir porter plainte, etc.

Jean-Marie Oudot

Directeur général de Coallia (ex-Aftam)

Je parle, ici, au nom de Coallia, pas en celui de l'Unafo.

On s'aperçoit dans la réalité des faits qu'il y a un double niveau de représentation dans les foyers. D'une part, les représentants élus du Conseil de concertation, et d'autre part, dans certains établissements où la vie collective fonctionne bien, on sent qu'il y a autre chose qui vit, s'anime, qui discute, une autre forme de représentation qui est souvent moins bien comprise de la part du gestionnaire. Je ressens qu'il y a un besoin d'une double représentation.

Si on prend l'exemple du droit du travail, le noyau de la représentation des salariés dans les entreprises ce sont les syndicats, organisations autonomes qui se forment par elles-mêmes. Ensuite, il y a les institutions de représentation du personnel, les délégués du personnel et le comité d'entreprise, qui la plupart du temps sont fondus dans un ensemble. Les salariés votent sur la base de listes présentées par les syndicats, tout du moins au 1er tour, pour une structure représentative qui a des droits, une personnalité morale – les comités d'entreprise peuvent effectivement ester en justice – ils ont une vie autonome, d'ailleurs certains le leur reprochent.

Si nous faisons le parallèle avec les foyers et les résidences sociales, je verrais plutôt le Conseil de concertation qui existe dans la loi comme produit par l'élection de la part des résidents et cette élection étant la conséquence de quelque chose d'autre, que vous, vous appelez le comité de résidents et qui serait plutôt une ou des associations, pourquoi pas se dire qu'il y ait plusieurs comités de résidents dans un foyer ? On ne peut laisser vivre un système double de représentation par un système d'élections, car il faut voir les difficultés que nous avons actuellement à monter les élections du Conseil de concertation ! J'ai coutume de dire, c'est un peu provocateur, mais il y a deux populations ennemies du Conseil de concertation : les salariés des gestionnaires et les résidents. Pour lancer les élections de Conseil de concertation dans les établissements, c'est un vrai combat que l'on doit mener en interne, cela ne veut pas dire que les responsables d'hébergement et les directeurs d'unité territoriale soient des méchants, mais il y a des priorités qui se chassent les unes les autres. Et puis, au niveau des résidents, il y en a certains que les élections, ça ne les intéresse pas. Dans certains foyers, nous avons du mal à mobiliser les

résidents, pas les vôtres, sinon vous ne seriez pas là, mais il y en a quand même chez nous une centaine.

Nous avons déjà commencé à discuter avec les partenaires de la possibilité que nous aurions de faire voter tous nos foyers le même jour et d'essayer de créer ainsi une journée-événement des élections du Conseil de concertation. Cela aurait pour mérite de mobiliser les salariés fortement une seule fois et de créer un espace un peu festif. Si nous faisons tous ça, le même jour, pourquoi ne pas le rendre un peu plus gai que d'habitude ?

Concernant le contrôle des gestionnaires, Coallia vient de subir un contrôle de la Cour des comptes, nous venons d'en avoir le rapport oral – le rapport écrit, nous l'aurons sous peu – et un contrôle de la Miilos, Mission

interministérielle d'inspection du logement social, vient de commencer. Ces organes de contrôles de l'État, j'estime qu'ils sont tout à fait normaux, on vit avec une partie de fonds publics, donc il est normal que l'État vérifie ce que l'on en fait, et que l'on applique les politiques publiques. Ces rapports, une fois qu'ils sont définitifs, sont publics.

À Coallia, il y a deux représentants des résidents élus au CA, conseil d'administration, avec voix délibérative. Ils auront accès au rapport de la Cour des comptes comme la loi le prévoit, puisque le CA est obligé de s'exprimer sur le rapport. Donc ces rapports sont publics. D'ailleurs il suffira de nous les demander, pour que l'on en fasse copie. Peut-être faut-il modifier ce qui est contrôlé à l'intérieur, mais cela ne me paraît pas être un enjeu fondamental aujourd'hui.

Nathalie Chomette

Directrice d'exploitation d'Adoma

À Adoma, nous partageons avec Coallia les mêmes difficultés en interne, comme l'a mentionné M. Oudot, pour mobiliser les salariés au sujet des élections au Conseil de concertation. Pourtant, ces élections sont vraiment un moment important et notre direction générale essaie de donner une impulsion très forte pour qu'elles soient organisées correctement. Néanmoins, on s'aperçoit, sur l'année 2012 par exemple, que l'on a plus d'un tiers de PV de carence. Ce n'est pas que les salariés ne se soient pas motivés, c'est loin d'être le cas, et bien sûr on peut toujours voir le verre à moitié vide ou à moitié plein. Mais je ne peux pas dire non plus que tout fonctionne bien, que l'on a fait tout ce qu'il fallait, que nos responsables de résidence sont motivés 24 h sur 24, ce n'est pas possible.

Nous avons essayé pendant des années de mobiliser toutes les équipes une journée par an, le 1er tour c'est telle date, le second telle autre, mais en fait, les collègues de terrain nous

disent : « Ce n'est pas possible quand cela vient du siège, c'est trop directif, nous avons des particularités locales, et au foyer les résidents sont plutôt au pays à telle période, etc. »

Nous avons donc décidé de faire autrement. Nous leur avons dit maintenant faites-les dans un délai de 6 mois, à la date qui vous convient et négociez-la avec les Conseils de concertation ou les résidents avec lesquels vous avez des liens. Cela n'a pas mieux fonctionné même si nous sommes arrivés à tenir les deux tiers des élections. Mais ce n'est pas le tout de faire des élections, après il faut faire vivre les Conseils de concertation et c'est une vraie difficulté en interne. Pour cela, il faut vraiment que l'on motive nos équipes pour que les réunions se tiennent, l'ordre du jour soit préparé de façon concertée et que l'on discute des vraies choses, mais pas, ce que vous nous disiez tout à l'heure, les uns et les autres, du bla-bla qui ne sert à rien, parce que nous y perdons notre temps et vous aussi.

Je pense qu'il y a effectivement des choses à améliorer, c'est sans conteste et nous partageons complètement ce point de vue avec vous. Cela doit passer par le dialogue et du temps passé les uns avec les autres. Il est vrai que dans certains sites, les particularités, les priorités qui chassent les uns les autres, créent des conditions d'urgence continue où c'est difficile d'organiser les choses avec calme et méthode. Nous avons vu que le fait de travailler plus en lien avec vous, le Copaf et les représentants de nos résidents, cela pouvait apporter un plus. Mais je suis tout à fait d'accord avec M. Oudot, que pour les salariés, c'est difficile aussi parce que la confrontation fait peur. Nous devons soutenir nos équipes pour que les choses soient facilitées dans des délais et selon un calendrier qui tiennent compte des besoins de nos résidents. Il

est clair que cela ne sert à rien de faire des réunions du Conseil de concertation à 15 h, cela va de soi.

Je pense que l'on a tout à gagner à des échanges de dialogues même si ce n'est pas toujours facile et si l'on n'est pas toujours d'accord.

Juste un dernier mot, nous avons des représentants de nos locataires dans notre conseil d'administration alors que le secteur locatif correspond seulement à 2 % de notre activité, mais par contre Adoma n'a pas de représentants des résidents des foyers, ce qui est une aberration complète. Pour cela, un texte législatif est nécessaire et votre proposition de loi pourrait être un vecteur.

Geneviève Petauton

Copaf

Tout à l'heure, j'ai entendu Pascal dire que pour changer une culture, parfois, c'est bien d'avoir une loi. Et c'est vrai que pour le personnel d'Adoma, pour beaucoup de responsables locaux de l'Adef et pour certains de Coallia, il est difficile pour eux de se mettre dans la tête qu'ils ne sont pas là uniquement pour ramasser le paiement des redevances. Nous n'avons pas le temps aujourd'hui, mais c'est vraiment un point qui doit être traité : qu'est-ce que le véritable travail d'un gérant ?

Ali El Baz

Membre du Gisti et ex-coordonateur de l'ATMF

Ce qui est bizarre, c'est que nous sommes dans une salle du Parlement où, dans 20 ou 30 ans, tout notre débat d'aujourd'hui paraîtra ridicule, tout comme, par exemple, le simple fait d'être délégué syndical était impossible dans les années 70, le droit de créer une association administrée par des étrangers n'a été obtenu qu'en 1981, et la mise en place des Conseils de concertation en 2000, avec le décret d'application publié seulement en 2007. Nous avons un retard sur l'Histoire, mais malheureusement il ne concerne que nous, les immigrés, et personne d'autre... sauf les femmes, effectivement. Elles ont attendu un siècle et demi pour obtenir le droit de vote, c'est vrai, mais nous, pour l'instant nous n'avons toujours pas ce droit de vote.

Avant de venir ici, je suis allé voir un organisme d'Amicales des locataires de la Seine-Saint-Denis. J'ai découvert qu'ils ont des représentants au conseil d'administration, aux commissions d'attribution des logements, aux commissions d'ouverture de marché, et nous, nous sommes encore en train de parler de la possibilité d'avoir un comité de résidents.

Un Conseil de concertation, c'est quoi ? C'est d'un côté une personnalité juridique : Adoma,

l'Adef, Coallia... avec de l'autre côté des personnes qui n'ont rien, des délégués qui ne possèdent aucun pouvoir. Ce déséquilibre devrait normalement choquer n'importe quelle personne, en particulier le législateur. C'est pour cette raison, je pense que la bagarre sur la reconnaissance du comité de résidents est tout à fait normale, elle n'est pas révolutionnaire, elle est au contraire vraiment basique.

Adoma a réfléchi sur la question des vieux migrants depuis longtemps. En 1991, le conseil d'administration d'Adoma a décidé de construire de petites maisons pour les vieux migrants et l'année d'après, ils ont décidé d'arrêter le programme sans considérer que cela pouvait être un problème important, puisqu'il n'y avait aucun représentant des résidents des foyers au conseil d'administration. En 2005, ils décident de construire deux établissements pour les personnes âgées seulement à titre expérimental, alors qu'ils savent comme tous les gestionnaires, en particulier Adoma, que trois personnes meurent par jour dans les foyers, que ce public est vieillissant et qu'il a besoin de mesures d'urgence. Mais non, ils laissent les foyers tels qu'ils sont actuellement, pas adaptés pour la plupart à ce public qui représente quand même, je crois, plus de 50 % des résidents des foyers.

Pourquoi ces choses-là arrivent ? Parce que les gestionnaires ont devant eux des migrants qui ne sont pas organisés. En tout cas, ils ne leur facilitent pas la vie pour qu'ils puissent s'organiser. Par exemple, comment se passent les élections du Conseil de concertation, je le sais. Il y a juste une affiche d'appel à candidature dans le bureau du gérant, ce qui suppose que les résidents seraient censés regarder toutes les feuilles sur les murs du bureau et savoir toutes les lire, ce qui malheureusement n'est pas toujours le cas, pour apprendre qu'il va y avoir bientôt des élections. Franchement, s'il n'y a pas plus de motivation de la part des gérants et des gestionnaires, ce n'est pas possible !

Je sais qu'Adoma a fait énormément pour diversifier son personnel, il y a pas mal de Maghrébins, d'Africains, de Noirs. Sauf que le problème c'est que l'esprit maison de la Sonacotra perdure, et qu'ils sont comme les capitaines au temps des colonies françaises qui gèrent des indigènes. Ils ont un rapport de supériorité dans lequel il n'y a pas d'empathie,

pas un minimum de respect vis à vis des résidents. Malheureusement, cet esprit perdure et je ne connais pas la recette pour le faire changer.

Cela suppose qu'il y ait aussi une responsabilité de la part des résidents qui doivent s'organiser assez vite. Nous savons que les droits, cela ne se donne pas, cela s'acquière par une seule manière, la lutte. Ce qui veut dire qu'il faut se bagarrer. C'est vrai qu'aujourd'hui, c'est sympa, on a les gestionnaires, les résidents, tout le monde discute, tout le monde est beau et gentil. Mais par exemple, dernièrement nous avons fait une réunion avec le directeur territorial d'Adoma. Nous lui avons montré les photos des toilettes, des douches, d'un foyer de son secteur pour qu'il voie dans quel état ils sont. Il était horrifié, mais en même temps en discutant, il nous disait : « Vous savez, nous avons un contrôle de qualité ; ils passent 2 fois par mois ! » (rires dans la salle). Si ce n'est pas se foutre de la gueule du monde, ça ! Il essaie de parler d'un contrôle de qualité alors qu'il a les photos devant lui, comment peut-il dire ça ? Bon, je ferme la parenthèse et je vous remercie.

Boubacar Diallo

Délégué du foyer Adef à Saint-Ouen (93)

Bonsoir, je suis délégué élu au Conseil de concertation du foyer Adef situé au 82, rue Saint-Denis à Saint-Ouen en Seine-Saint-Denis. Notre foyer a été construit au début des années 80. Il est constitué de 4 bâtiments de 4 étages chacun, pour 286 résidents au total. Nous avons 2 types de chambre. Une chambre de 18 m² pour deux résidents dont chacun paie 357,70 € par mois, donc si on multiplie par 2, elle est à plus de 700 €. Et une chambre de 10 m² pour un résident à 425 € par mois. Ils sont regroupés dans des unités de vie parce qu'au début, le bâtiment a été conçu pour des logements sociaux.

Je ne peux pas parler de Conseil de concertation sans parler tout d'abord de l'état de notre foyer. Depuis au moins 6 ans, nous n'avons pas vu les moindres travaux d'où un état très dégradé, lamentable : les installations électriques et la plomberie commencent à sérieusement dater, les VMC ne fonctionnent pas, le nettoyage des parties communes n'est pas assuré... et malgré tout, Adef continue quand même d'encaisser les loyers. Nous avons envoyé énormément de courriers au directeur général de l'Adef, à M. le préfet, à Mme la maire de Saint-Ouen, au président de Plaine Commune, M. Braouezec, et résultat ? Rien n'a changé, nous vivons toujours dans la même situation. Nous vivons avec des cafards, des punaises, des souris, des

inondations provoquées par l'éclatement des canalisations, en particulier au bâtiment A où depuis 2 ans une flaque d'eau croupie s'est formée, dans une gaine technique qui grouille de vers et qui déborde jusque dans les chambres. Le service technique de la Mairie est venu plusieurs fois faire leur rapport, mais Adef reste toujours inflexible. Nous vivons franchement dans des situations horribles, inimaginables.

Le comité de résidents a été élu la dernière fois en juillet 2012, selon le règlement intérieur du gestionnaire. J'ai rejeté catégoriquement une élection traditionnelle avec des Africains représentant toutes les communautés, notre élection a été faite de manière transparente, démocratique. Mais les délégués même élus démocratiquement ne servent à rien ! Nous ne sommes pas consultés sur le calendrier des interventions. Par exemple, je découvre comme n'importe quel résident qu'il va y avoir telle intervention dans le foyer par tel affichage à l'entrée, donc je ne vois pas de différence entre un résident et un membre du comité de résidents.

Adef continue à tenir tête à notre comité, au maire, au préfet, même au ministre. Adef ne peut pourtant pas se soustraire à la loi, à la justice de la République, c'est impossible, il faut que cela s'arrête. Pour cela, il faut une loi qui

encadre la gestion du foyer et qui reconnaisse le comité de résidents comme organe représentatif de tous les résidents devant la Justice.

Les temps ont changé ces dernières années. À cause de la difficulté pour trouver un logement dans les HLM, une nouvelle population s'est dirigée vers les foyers, des jeunes, des femmes, des couples avec ou sans enfant. Le personnel est moins qualifié, moins apte à faire face aux exigences de cette nouvelle catégorie de résidents et cela entraîne de nombreux conflits quotidiens : conflits entre résidents et

gestionnaire, problèmes de voisinage qui s'enveniment. Ces problèmes pourraient en partie être gérés par le comité de résidents, car c'est lui qui se mobilise pour trouver des solutions entre les gens, pour maintenir la paix. Il se mobilise aussi en collaboration avec la médiatrice sociale pour organiser des animations culturelles, artistiques (expositions, films, etc.) dans le foyer.

Il ne peut pas y avoir de foyer sans comité de résidents. Le rôle du comité de résidents est primordial et pour que ce rôle soit reconnu, légitime, il faut une loi.

Patrick Farbiaz

Assistant parlementaire de Noël Mamère

Je voulais intervenir pour recadrer le débat au niveau pratique et politique vis-à-vis du parlement. D'abord il ne faut pas se faire d'illusions. Il n'y aura pas une loi à part sur les foyers. Il faut réfléchir en termes d'amendements, des mesures sur tel ou tel aspect qui peuvent être apportés à telle ou telle loi. Il est beaucoup plus probable que les changements que vous voulez vont intervenir comme ça. Et pour cela, il faut aussi travailler beaucoup avec les parlementaires, être au courant des lois qui se trament, saisir les occasions qui se présentent, etc.

Ensuite, cela va beaucoup dépendre des décrets d'application, et là aussi, il faut du temps pour discuter et pour argumenter avec les gens qui les rédigent, les conseillers des ministres, etc. Là aussi, il y a des espaces où des améliorations peuvent être apportées. Je tenais à dire cela, pour dire la vérité. Si l'on arrive comme pour les lois SRU et ENL, à faire bouger un peu les choses, mais cette fois-ci avec une vraie application, on aura gagné l'essentiel de ce qui est dans le projet de loi du Copaf.

Margaux Leduc

Présidente de l'association Attention chantier

J'interviens pour "Attention chantier", l'association qui organise le festival de cinéma dans les foyers et qui va lancer bientôt la radio des foyers. Cela va peut-être paraître un peu à côté de la plaque, mais je pense que c'est important, parce que le festival de cinéma est organisé par les comités de résidents et notre association. Cela veut dire que pour nous, les comités de résidents existent et ils sont nos seuls interlocuteurs dans les foyers.

Au mois de juin, nous mettons en place les activités culturelles. Elles sont importantes, car elles permettent aussi de faire avancer des revendications sur lesquelles nous venons tous de discuter aujourd'hui. Les voisins se mobilisent plus facilement pour les foyers quand ils les connaissent et nous ne gagnerons pas la bagarre pour les foyers tout seuls, les résidents et quelques militants. Donc, ouvrir les portes des foyers pour des activités culturelles, cela permet aussi aux voisins, aux gens de l'extérieur d'y entrer pour la première fois et d'y voir les conditions de vie des résidents, d'être plus sensibles pour ensuite se mobiliser pour la cause des foyers et de rejoindre les résidents et leurs comités dans leur combat.

Sur la question de la reconnaissance des comités de résidents, on l'a entendu, il gère les situations difficiles mais aussi agréables. Ils participent à une gestion de la vie collective et c'est quelque chose d'important. Par exemple, moi, en tant que locataire si j'ai envie d'inviter mes amis chez moi, je ne demande pas l'autorisation à mon propriétaire. Par contre, les résidents quand ils m'invitent pour regarder des films avec d'autres personnes, les gestionnaires nous demandent pourquoi nous sommes entrés dans le foyer ? Le fait que le comité de résidents puisse avoir la main mise sur l'organisation d'une vie culturelle et sociale à l'intérieur du foyer, c'est essentiel.

Ce soir, il est question surtout de toutes les difficultés juridiques, les batailles pour avoir de bonnes conditions de vie. Mais les foyers sont aussi pleins de choses positives et on a envie de parler de ça et que l'on entende les résidents des foyers en parler. C'est pour cela qu'on lance la première émission de la radio des foyers, "Radio en chantier", dans un mois le 21 mars 2013. Nous aurons des émissions de trois heures tous les mois, avec en invité permanent Wagui Coulibaly du foyer Bisson, ici présent.

Abdallah Moubine, membre de l'ATMF

Association des travailleurs maghrébins de France, Gennevilliers (92)

Je vais intervenir parce que j'ai eu une petite expérience dans les 70, j'étais délégué de foyer. J'ai participé à tous les événements dans les foyers en région parisienne. Ce que je constate maintenant, c'est que rien n'a changé, à part quelques petites avancées grâce à des gens comme vous et nous qui sommes sur le terrain pour améliorer un peu les choses.

J'étais dans le comité de résidents du foyer de Gennevilliers. À cette époque, il y avait le FAS, Fonds d'action sociale pour les travailleurs émigrés et leurs familles, qui participait à l'animation des foyers. Il y avait un budget un peu conséquent, pas comme maintenant où il y a 600 € par an pour des frais de fonctionnement alloués par Adoma à un comité de résidents de 6 délégués. Ce budget finançait des activités que le comité de résidents défendait ainsi que le foyer et les résidents. Mais avec le temps et toutes les bagarres qu'il y a eu entre la Sonacotra et les résidents, et - on oublie toujours - aussi avec tous les gouvernements depuis la création de la Sonacotra qui plaçaient systématiquement un copain à sa tête, on a vu les comptes devenir

déficitaires pendant des décennies. Maintenant, on le sait, récemment la Sonacotra/Adoma est sortie un petit peu du rouge grâce à tout ce qu'ils ont fait. Mais comment, avec une gestion aussi mal faite par les directions successives, les résidents pouvaient-ils avoir une vie décente durant les trente années passées ? C'était impossible.

J'étais à l'ouverture du foyer dont Ali a parlé tout à l'heure, en 1975 à Gennevilliers. Le foyer était propre, il était bien, mais avec le temps maintenant tout est détérioré, tout est sale. La question qui se pose aussi est celle de la position de la municipalité vis-à-vis des foyers. À Gennevilliers, le foyer est au milieu du centre ville où il y a des quartiers qui se créent avec la fermeture d'usines, et il y a un projet de démolir le foyer. La question est de savoir où va-t-il être ? Comment va-t-il être géré ?

Donc n'est pas seulement en question la vie à l'intérieur du foyer, mais aussi à l'extérieur. Merci.

Saïd Zerrai

Délégué du foyer Adoma Brenu à Gennevilliers (92)

Je suis président du comité de résidents à Gennevilliers. Quand je retourne au foyer, je réfléchis aux années passées, de 2013 à 1945. Nous avons beaucoup de problèmes avec les Chibanis parce que Adoma ne veut pas les écouter.

Monsieur Ali El Baz et Monsieur Abdallah m'ont beaucoup soutenu, et ils continuent à me soutenir. Comme l'a dit Monsieur Abdallah tout à l'heure, notre foyer a été construit en 1975, mais il n'y a rien de nouveau, les douches, les sanitaires sont tous d'origine, etc. Le comité de résidents n'a même pas un bureau pour faire des réunions dans la semaine.

Quand on fait des courriers à la Mairie de demande de logement social, on n'a pas de réponse, parce que l'on habite dans un foyer, comme si les foyers ne se situaient pas sur le territoire français.

J'ajoute un point essentiel pour le comité de résidents. On a besoin de personnes actives et de formation pour savoir comment gérer les relations avec Adoma, avec la Ville, avec les associations pour vivre en 2013. Merci.

Wagui Coulibaly

Délégué du foyer Aftam/Coallia Bisson, Paris 20ème

Je suis du comité de résidents du foyer Bisson. Je ne vais pas parler pour juger, mais juste pour trouver des solutions entre les comités de résidents et les gestionnaires, car nous sommes toujours dans des combats qui ne sont pas du tout faciles.

Je voudrais que les gestionnaires tiennent compte du fait que nous, les émigrés, nous ne sommes pas chez nous, et nous n'avons pas toujours été ici. Tout à l'heure, j'ai entendu des résidents parler de certains foyers qui n'ont plus droit d'accès à leurs salles polyvalentes. Pour moi, c'est priver les résidents de leur droit parce que c'est grâce à ces salles-là que l'on peut se réunir, faire nos condoléances, nos baptêmes, discuter de nos projets villageois, de nos associations de développement. Si je comprends bien, c'est une politique de séparation. Le but est d'empêcher les gens de communiquer, de créer des liens entre les résidents. Plusieurs représentants des gestionnaires sont présents actuellement qui m'écoutent. Je leur demande, au nom de tous les résidents et de tous les comités, d'arrêter de nous faire revenir en arrière aux années 60. (... émotion... Excusez-moi, mais c'est trop !). Je crois qu'aujourd'hui, les choses avancent, mais les gestionnaires font comme s'ils voulaient nous faire reculer.

Nous, au foyer Bisson, nous avons toutes les activités associatives parce que nous voulons nous intégrer dans la société actuelle. Je

demande aux gestionnaires de regarder ce que l'on va devenir. Quand on pense à nos parents qui n'ont jamais mis les pieds dans cette Assemblée nationale, on ne peut qu'être très émus. Je redemande aux gestionnaires, ce n'est pas pour les critiquer, de faire un effort pour les résidents qui veulent s'intégrer dans la société active, et d'essayer avec nous de trouver des solutions.

Comment peut-on gérer les foyers de façon correcte ? Comment peut-on respecter les gens qui habitent dans les foyers ? Cela fait trente ans que j'habite au foyer Bisson et notre gestionnaire actuel, c'est le troisième. Le premier, c'était le Bureau d'Aide sociale, mais malheureusement il y a eu des guerres entre nous qui ont duré très longtemps et ils sont partis. Il y a même, je crois, encore un vieil ordinateur qu'ils ont laissé là-bas depuis dix ans. Après la Soundiata Nouvelle est venue. M. le Directeur, M. Oudot, j'ai entendu tout à l'heure quelqu'un dire qu'ils avaient fait une cotisation spécifique pour aider la Soundiata Nouvelle. Vous pouvez vous poser la question pourquoi ce monsieur a dit ça ? Parce que je n'ai jamais entendu un gestionnaire féliciter comme la Soundiata Nouvelle. C'était un exemple pour les résidents. Ce gestionnaire nous a écouté et nous avons pu coopérer positivement avec lui. Nous ne voulons plus revenir en arrière en 1960, nous voulons aller de l'avant.

Abdoulaye Diallo

Délégué du foyer Aftam/Coallia à Drancy (93)

Je suis président du comité de résidents du foyer Coallia, rue d'Alsace Lorraine à Drancy. Je suis président, mais le président ne représente rien parce que le Conseil de concertation, ça veut dire se concerter avec les gens. Nous, nous ne sommes pas payés, nous sommes facilitateurs, et nous aidons le gestionnaire à gérer ses affaires. Il gère de l'argent. S'il n'y avait pas de résidents qui paient leur loyer, s'il n'y avait plus aucun résident dans les foyers, les gestionnaires partiraient. Donc leur existence dépend de nous !

Les responsables d'hébergement qu'ils mettent dans les foyers, nous, les résidents, nous nous battons contre ces gens-là. Par exemple, le responsable d'hébergement qui est dans notre foyer, il n'est pas formé, il ne sait pas gérer les gens, il n'écoute pas, il se fout du président du

comité de résidents, il se fout des délégués, alors comment va-t-il traiter les résidents ? Il ne respecte personne. La nuit, les résidents nous réveillent parce qu'il y a un problème dans leur chambre. Le responsable, lui, il est chez lui en train de dormir, et le matin, il arrive, il ouvre son bureau et il y reste. Il ne regarde même pas dans le foyer. C'est la belle vie, il tape sur son ordinateur, il téléphone. C'est ça gérer les gens ? De notre travail, on lui téléphone pour savoir s'il est allé voir le problème dans telle ou telle chambre. Il répond qu'il n'y a personne, et il reste dans son bureau.

Les délégués soulignent ces problèmes tout le temps, mais le gestionnaire ne fait aucun effort. Pour lui, son gérant est parfait. Et si on faisait ce colloque pendant vingt ans, ce serait la même chose.

Geneviève Petauton

Présidente du Copaf

Merci Abdoulaye. Donc les gestionnaires ont bien entendu. On leur a déjà dit plusieurs fois, il faut vraiment que, sur les sites, les gérants soient ouverts et ne soient pas là uniquement dans l'idée de ramasser l'argent des loyers. C'est très important.

Au foyer Adoma de la Commanderie, Mme Chomette, le président du comité de résidents, dès qu'il y a un problème, il tape à la porte du bureau de la gérante, et elle vous a envoyé une lettre pour vous dire qu'il la harcelait. Non, ça, ce n'est pas possible ! Il faut qu'elle discute

avec lui quitte à fixer un rendez-vous à telle date, telle heure au lieu de réagir comme ça. Le foyer de la Commanderie est un énorme foyer, donc c'est difficile à gérer.

Dans beaucoup de foyers, il y a des pétitions qui circulent pour demander le départ des gérants alors qu'il y en a d'autres qui sont appréciés par les résidents. Donc, il faudrait arriver à définir le profil de ce qu'est un bon gérant. Cela fait plusieurs années qu'on le dit, mais pour l'instant vous ne nous écoutez pas, et le résultat n'est pas très bon !

Soumia Zahir

Conseillère municipale à la Ville d'Aubervilliers

Je tiens tout d'abord, à excuser l'absence de Jacques Salvator, maire d'Aubervilliers. Il était invité ailleurs ce soir, et pour lui la question des foyers est très importante, surtout à Aubervilliers, où malheureusement, nous avons un triste souvenir en janvier 1970, de l'incendie dans un foyer et de la mort de résidents.

Je suis, là, depuis le début de ce colloque et je suis vraiment très intéressée par ces questions. Je suis déléguée au droit au logement et à la lutte contre les discriminations, et je suis administratrice à l'OPH d'Aubervilliers.

Depuis 2008, nous mettons en place des politiques municipales sur la question d'égalité des droits dans l'accès au logement, donc tous vos témoignages et vos remarques, tous mes collègues élu-e-s de n'importe quelle ville, devraient les entendre, parce qu'il est vraiment très important que dans nos politiques municipales, on intègre la question des logements-foyers, ce qui n'est pas forcément le cas aujourd'hui et partout.

En ce moment, nous nous battons pour que cette proposition de loi soit intégrée aux politiques du logement nationales, mais aussi dans celles municipales, ce qui n'est pas forcément évident.

J'ai déjà essayé de travailler avec les foyers à Aubervilliers, et là, je m'adresse aux gestionnaires, ce n'est pas facile surtout lorsque l'on nous répond que les résidents ne sont pas mobilisés, n'ont pas forcément envie, etc., c'est un peu difficile à entendre.

Pour revenir à ce point de la création de comité de résidents, en tant qu'élue, je pense qu'il est vraiment très important qu'il y ait une loi, en tous les cas, un amendement sur cette question. Car les représentants du comité de résidents pourraient être nos interlocuteurs qui nous remonteraient les problèmes liés au logement, mais aussi de leur vie au quotidien. C'est aussi notre responsabilité en tant qu'élue-e-s que l'ensemble des citoyens vivant dans nos villes puissent vivre au mieux. Et quand j'entends le témoignage du résident de Gennevilliers qui explique que des services municipaux du logement lui disent qu'il ne peut pas avoir un logement parce qu'il vit dans un foyer ou parce que le regroupement familial ne peut pas se faire, etc., je suis un petit peu atterrée.

Je voudrais dire aussi au Copaf que la Ville d'Aubervilliers peut être aussi un partenaire, en tant que Ville, en tant qu'élue-e-s, dans vos projets, dans vos combats, et plutôt avec plaisir.

Geneviève Petauton

Présidente du Copaf

Nous devons rendre la salle dans quelques instants, donc les personnes qui n'ont pas pris la parole ce soir, et qui veulent parler, nous proposons de les inscrire sur une liste et de passer dans les foyers pour enregistrer leurs témoignages.

Conclusion du colloque

Pascal Winter

Avocat, membre du Copaf

Pour conclure, je pense que, dans les deux prochains mois, il serait important que les gens qui souhaitent apporter des précisions, des corrections sur le contenu de notre proposition de loi, puissent les écrire et nous les fassent parvenir.

Je pense aussi qu'il serait important que les gestionnaires prennent position, qu'ils nous disent s'ils sont favorables à notre projet de loi, même s'il y a certains points sur lesquels ils ne sont pas d'accord.

À mon avis, pour que nous ayons une petite chance qu'une partie du projet de loi existe, mais il ne faut pas trop se faire d'illusions comme l'a dit Patrick Farbiaz tout à l'heure, cela suppose une mobilisation d'une part, par rapport aux élu-e-s, et d'autre part, les comités de résidents. Les délégués doivent peut-être aussi aller voir les

gens dans leurs associations, dans leur Mairie, pour leur demander s'il sont d'accord pour que ce projet de loi existe. Il faut que tout le monde se mobilise pour ne pas donner l'impression que seul le Copaf soutient ce projet de loi. Nous devons avoir le sentiment réel d'être soutenus grâce à des témoignages, aux élu-e-s, aux parlementaires, peut-être sur certains points au moins, par les gestionnaires. Et tout le monde doit avoir comme échéance les deux mois qui viennent pour se mobiliser, pour parler de la nécessité d'un projet de loi, parce que déjà cela va être difficile et sinon on n'aura strictement rien.

Je répète que la loi SRU a quand même changé les choses. Aujourd'hui, on a besoin de passer à une nouvelle étape et, Ali l'a dit tout à l'heure, il faut que l'on soit un peu moins arriérés. La loi sert à ça et tout le monde va se mobiliser, j'espère.

TABLE DES MATIÈRES

Accueil, Patrick Farbiaz, assistant parlementaire de Noël Mamère	P. 1
Première partie : Droits à la vie privée et aux espaces collectifs	
Introduction, Michael Hoare	P. 3
Message de Mireille Schurch, sénatrice de l'Allier	P. 6
Présentation de la proposition de loi, Pascal Winter, avocat et membre du Copaf	P. 7
Le droit des résidents au regard des droits européens et constitutionnels, Hélène Lipietz, sénatrice de la Seine-et-Marne	P. 9
Interventions de :	
Mylène Stambouli, avocate	P. 13
Mamadou Baradj, membre de la Coordination des foyers Aftam-Coallia	P. 14
Youssef Bakary Cissoko, délégué du foyer autogéré du Centenaire, Montreuil	P. 15
Gilles Desrumaux, Délégué général, Unafo	P. 17
Pascal Winter en réponse	P. 22
Claude Reznik, adjoint à la maire de Montreuil	P. 24
Jean-Baptiste Eyraud, Porte-parole du Droit au Logement	P. 25
Nicole Rein, avocate au DAL	P. 27
Diadié Soumaré, président de l'APS	P. 28
Elhadji Kanouté, délégué du foyer Romainville et membre de la Coordination Aftam	P. 29
Boubou Soumaré, délégué du foyer Bailly et membre de la Coordination de la plaine commune de Saint Denis	P. 30
Clôture de la première partie, Pascal Winter	P. 31

Deuxième partie : Modes de représentation et statut des délégués et comités de résidents	P. 33
Présentation : Geneviève Petauton, présidente du Copaf	P. 34
Interventions de :	
Youssef Diagne, délégué du foyer Gergovie	P. 35
Pascal Winter, avocat et membre du Copaf	P. 38
Bobo Doucouré, délégué du foyer des Muriers	P. 41
Jean-Marie Oudot, délégué-général de l'Aftam-Coallia	P. 42
Nathalie Chaumette, directrice d'exploitation chez Adoma	P. 44
Ali El Baz, membre du Gisti,	P. 46
Boubacar Diallo, délégué du foyer Adef de Saint-Ouen	P. 48
Patrick Farbiaz, assistant parlementaire de Noël Mamère	P. 49
Margaux Leduc, présidente d'"Attention chantier"	P. 50
Abdallah Moubine, membre de l'ATMF, Gennevilliers	P. 51
Saïd Zerrai, délégué du foyer Brenu, Adoma, à Gennevilliers	P. 52
Wagui Coulibaly, délégué du foyer Bisson	P. 53
Abdoulye Diallo, délégué du foyer de Drancy	P. 54
Geneviève Petauton, présidente du Copaf	P. 54
Soumia Zahir, conseillère municipale à Aubervilliers	P. 55
Conclusion du colloque, Pascal Winter	P. 56

publié février 2014 par le Copaf - Collectif pour l'avenir des foyers,
8 rue Gustave Rouanet, 75018 Paris : Tél. 06 87 61 29 77

avec le soutien financier du CCFD.



**Organisé et publié avec le soutien
du CCFD**